



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 octobre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 22 octobre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par S. E. le Secrétaire général António Guterres ; M. Robert Malley, Président et Directeur général de l'International Crisis Group ; et M. Vitaly Naumkin, Président de l'Institut d'études orientales de l'Académie des sciences de Russie ; ainsi que des déclarations faites par LL. EE. M. Wang Yi, Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la Chine ; M. Kalla Ankourao, Ministre des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur de la République du Niger ; M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie ; M^{me} Naledi Pandor, Ministre des relations internationales et de la coopération de la République sud-africaine ; M. Dang Minh Khoi, Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam ; et par les représentantes et représentants de la Belgique, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique, à l'occasion de la visioconférence portant sur le « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : examen d'ensemble de la situation dans la région du golfe Persique », tenue le mardi 20 octobre 2020.

Des déclarations ont également été faites par LL. EE. M. Mohammad Javad Zarif, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Ira ; M. Ahmed Berwary, Chef du Département des organisations et conférences internationales du Ministère des affaires étrangères de l'Iraq ; M. Nayef Falah Al-Hajraf, Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe ; et M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes ; ainsi que par la représentante du Qatar.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**



Annexe 1

Déclaration du Secrétaire général

Je tiens en premier lieu à remercier le Ministre Sergey Lavrov et la Fédération de Russie de cette initiative.

Compte tenu des problèmes complexes et multiformes qui touchent la région du golfe Persique, il est important de réfléchir de manière plus approfondie à la façon dont la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, peut s'unir dans l'action pour promouvoir la paix et la sécurité dans cette partie vitale du monde.

Je demeure profondément préoccupé par la situation au Yémen, où un conflit local est devenu régional au fil du temps. Près de six années de guerre ont dévasté la vie de millions de Yéménites et nuï aux efforts visant à renforcer la confiance dans la région.

J'ai appelé à un cessez-le-feu mondial immédiat afin de mettre l'accent sur le seul combat véritable : la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le Conseil de sécurité s'est associé à cet appel. Toutefois, comme je l'ai souligné dans mon allocution à l'Assemblée générale (voir A/75/PV.4), nous devons accentuer nos efforts. Le temps presse et les gens meurent. La situation au Yémen montre parfaitement pourquoi il faut déclarer un cessez-le-feu immédiatement.

La semaine dernière nous avons aperçu une lueur d'espoir. Les parties ont pris des mesures prometteuses en libérant plus de 1 000 prisonniers – le plus important échange de prisonniers depuis le début du conflit. Cette démarche a non seulement permis à de nombreuses familles yéménites de retrouver leurs proches, mais elle a également montré que les parties sont capables de se mettre d'accord et de tenir leurs engagements.

L'ONU continue de faciliter les négociations entre parties yéménites au sujet de la déclaration conjointe, qui comprend un cessez-le-feu national, des mesures de confiance dans les domaines économique et humanitaire, et la reprise du processus politique.

Les conditions de sécurité restent cependant fragiles. Au cours des dernières semaines, le conflit a connu une nouvelle escalade, qui a touché principalement les provinces de Jaouf, Mareb et Hodeïda, cette dernière étant une source de profonde préoccupation, car elle risque de remettre en question l'Accord de Stockholm de 2018. Heureusement, les hostilités se sont apaisées pour le moment, mais cela n'est pas suffisant. Un cessez-le-feu doit être instauré immédiatement et les parties doivent se rasseoir à la table des négociations pour trouver une solution politique pour mettre fin à la guerre. Rien de moins ne suffira. Après de nombreuses années de conflit, notre ambition collective est élevée, mais nécessaire.

Je reconnais que l'on demande aux parties de consentir à un compromis pénible pour boucler cet ensemble d'accords. Je les invite une fois de plus à continuer de collaborer avec mon envoyé spécial, sans conditions préalables, en vue d'arrêter le texte final de la déclaration conjointe. Les femmes et les jeunes yéménites doivent également participer au processus pour garantir un règlement inclusif et durable.

Il est indéniable que les tensions dans la région compliquent notre recherche d'une solution durable au Yémen. Nous savons pourtant que le prompt règlement du conflit au Yémen contribuerait à renforcer la confiance dans toute la région. Ce conflit nous rappelle que, tant que nous n'aurons pas réglé les problèmes régionaux urgents et immédiats, l'instabilité pourrait continuer de se propager.

Le Yémen continue de représenter la plus grande urgence humanitaire au monde. La famine est imminente, et la situation est exacerbée par la propagation continue de la COVID-19, une pandémie qui ne respecte aucune frontière.

J'ai été encouragé de voir plusieurs pays du Golfe exprimer leur appui à mon appel à un cessez-le-feu mondial et déployer une aide humanitaire dans des pays touchés dans le monde entier. Je salue ces efforts et j'exhorte les pays à lever toutes les sanctions qui pourraient compromettre l'accès à une aide humanitaire et médicale vitale durant la pandémie. Quels que soient nos différends, notre humanité commune doit nous pousser à nous montrer à la hauteur de ce défi dans un esprit de solidarité.

En ce qui concerne la région du golfe Persique, il est clair que les tensions sont élevées et que la confiance est faible. Certains pays peuvent avoir l'impression que d'autres pays s'ingèrent dans leurs affaires ou celles de leurs voisins. Certains croient peut-être que leur rôle régional n'est pas reconnu.

Depuis mai 2019, un certain nombre d'incidents de sécurité ont encore aggravé les tensions, renforçant la crainte d'un conflit à plus grande échelle. Cela nous rappelle brutalement que toute erreur d'appréciation pourrait provoquer un embrasement rapide.

J'appelle de nouveau toutes les parties concernées à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de tout acte susceptible d'avoir des effets déstabilisateurs. La situation régionale souligne qu'il est urgent d'œuvrer collectivement à l'apaisement des tensions et à la prévention de conflits.

La première étape en vue d'une désescalade consiste à élaborer des mesures de confiance viables qui répondent aux préoccupations mutuelles. L'expérience de la guerre froide montre que malgré les confrontations et les divisions profondes de l'époque, il a été possible de lancer le processus d'Helsinki. Plusieurs pays ont fait des suggestions – comme je l'ai fait – à cet égard en ce qui concerne la situation dans la région du golfe Persique.

Il n'a pas encore été possible de parvenir à un consensus entre tous les acteurs clés qui doivent participer. Toutefois, grâce à la mémoire d'Helsinki, j'espère qu'il sera possible d'établir une plateforme similaire, en commençant par adopter un certain nombre de mesures de confiance. Elles pourraient englober, par exemple, des mesures de lutte contre la COVID-19, la promotion du relèvement économique, la garantie de la liberté de la navigation et la facilitation des pèlerinages religieux. À long terme, il me semble important de créer une nouvelle architecture régionale de sécurité pour répondre aux préoccupations légitimes de toutes les parties en matière de sécurité.

Alors que nous commémorons le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation, l'ONU poursuivra ses efforts afin d'apaiser les tensions dans la région du golfe Persique.

Conformément à la Charte des Nations Unies et dans l'exercice de mes bons offices, je me tiens prêt à convoquer toute forme de dialogue régional qui pourrait générer le consensus nécessaire entre toutes les parties concernées.

De même, nous appuyons pleinement les initiatives visant à promouvoir le dialogue et à résoudre les tensions entre les membres du Conseil de coopération du Golfe, à l'instar de celles lancées par le Koweït. En cette époque où l'unité est requise pour venir à bout des nombreux défis auxquels la région est confrontée, j'espère que ce différend pourra être réglé bientôt.

Je tiens une nouvelle fois à reconnaître et à saluer le travail de médiation de S. A. le Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, qui, tragiquement, est décédé au début du mois.

En ce qui concerne la stabilité régionale, la question de la non-prolifération nucléaire est centrale. Depuis le début, j'ai toujours considéré le Plan d'action global commun comme un instrument important contre la prolifération nucléaire et pour la sécurité régionale.

L'énormité des défis à venir ne doit pas nous décourager. Œuvrons à créer un climat de confiance et à améliorer les perspectives de dialogue régional. Dépassons les rivalités destructrices et reconnaissons ce qui nous unit. Faisons en sorte de toujours donner la priorité aux intérêts des peuples de la région, notamment leurs aspirations à la liberté, aux possibilités, à de meilleures conditions de vie et à la paix. C'est cela qui, par-dessus tout, devrait nous obliger à intensifier nos efforts collectifs.

Annexe 2

Déclaration de M. Robert Malley, Président et Directeur général de l'International Crisis Group

Le Crisis Group est une organisation qui se consacre à la prévention et au règlement de conflits meurtriers. Ces derniers temps, nous avons activement mis en garde contre les risques d'affrontements dans la région du Golfe et avancé des idées pragmatiques, ancrées dans une mobilisation diplomatique, pour les éviter. Nous croyons en la nécessité de parler et d'écouter toutes les parties. Nous saluons donc chaleureusement l'initiative opportune qu'a eue la Fédération de Russie d'organiser le présent débat public.

Je voudrais commencer sur une affirmation qui, selon toute vraisemblance, sera alarmante tout en étant incontestable : le conflit régional qui menace actuellement le monde entier est un conflit dont personne ne veut, apparemment – un conflit déclenché par les tensions dans la région du Golfe. Les conditions d'une guerre qui affecterait non seulement le Golfe mais le Moyen-Orient dans son ensemble n'ont sans doute jamais été plus réunies qu'aujourd'hui, et pourraient bien entraîner une déflagration dans plusieurs endroits – le détroit d'Ormouz, l'Iraq ou le Yémen. C'est loin d'être inévitable ; aucune partie ne le souhaite et, jusqu'ici, toutes les parties, du moins la plupart, ont montré qu'elles étaient capables de calibrer leurs actions de manière à éviter une escalade. Mais même les actions les plus finement réglées peuvent avoir des répercussions involontaires. À plusieurs reprises au cours des deux dernières années, et notamment au moment des attaques contre les installations de Saudi Aramco et de l'assassinat du général Soleimani, un conflit régional a semblé possible.

À chaque fois, les parties ont fait marche arrière. Depuis cette époque marquée par une menace à son plus haut niveau, les tensions se sont quelque peu apaisées. Mais nous ne pouvons pas être sûrs que toutes les parties feront toujours preuve d'une telle retenue. Il suffirait d'une attaque à la roquette, au drone ou à la mine ventouse pour déclencher, entre les États-Unis et l'Iran et leurs alliés et supplétifs régionaux respectifs, une escalade militaire qui pourrait s'avérer impossible à contenir.

Affirmer que cette situation ne sert les intérêts d'aucune partie ne devrait pas non plus susciter la controverse – elle ne sert pas les intérêts des pays du Conseil de coopération du Golfe, comme le Royaume d'Arabie saoudite ou les Émirats arabes unis, dont le territoire et certains navires commerciaux ont été visés par des attaques qu'ils soupçonnent fortement, ainsi que d'autres, d'avoir leur origine en Iran ; elle ne sert pas ceux de la République islamique d'Iran, désormais victime d'une féroce campagne de pression qui a porté un préjudice manifeste à son économie et au bien-être de ses citoyens, et qui lui a coûté l'un de ses plus importants dirigeants après une frappe des États-Unis ; elle ne sert pas ceux des États-Unis, dont aucun des arguments avancés pour violer le Plan d'action global commun n'a été validé et dont le personnel en Iraq est désormais menacé ; ni ceux de tierces parties qui aspirent à la stabilité du Golfe, que ce soit pour des motifs stratégiques ou économiques ; et le plus important est peut-être qu'elle ne sert pas non plus les intérêts des citoyens de la région, les Yéménites et les Libyens, qui ont le plus directement souffert des tensions au sein du Golfe, ni des populations de tout le Moyen-Orient, dont les aspirations à une vie décente et pacifique ont été contrariées par les rivalités et le manque de coopération entre leurs gouvernements.

La première question que je souhaite aborder dans mes remarques aujourd'hui est la suivante : pourquoi en est-il ainsi ? Et la deuxième : que pourrait-on faire à ce sujet ? Je soupçonne que toutes les parties trouveront à redire à certains de mes arguments, ce qui, à mon sens, prouvera que j'ai rempli ma mission.

De nombreux facteurs ont abouti à la polarisation intense qui a infecté la région du Golfe et expliquent pourquoi ses nombreux clivages – entre les États-Unis et l’Iran, entre l’Iran et l’Arabie Saoudite, ainsi qu’entre les États du Conseil de coopération du Golfe – s’entrecroisent le long d’axes dangereux et potentiellement explosifs. Je me concentrerai sur l’un d’entre eux : les points de vue très divergents concernant les sources de tensions, selon que l’on se trouve à Washington, à Téhéran, à Riyad, à Abou Dhabi, à Doha ou ailleurs.

L’Arabie saoudite et ses alliés voient dans la politique de l’Iran – en Syrie, en Iraq, au Liban ou au Yémen – des ambitions hégémonistes ; ils considèrent la République islamique comme une menace croissante dont les aspirations régionales doivent être freinées, de peur que l’Iran les encercle de ses partenaires et supplétifs. Téhéran, pour sa part, voit une région dominée par des puissances soutenues par les États-Unis et dotées de capacités militaires supérieures, qui cherchent à l’isoler et à l’affaiblir ; elle considère également que l’Arabie saoudite et les Émirats arabes unis sont de connivence avec les États-Unis pour affaiblir son leadership par des contraintes économiques et, au final, la remplacer. Armés d’une vision du monde forgée dans le creuset traumatisant des huit années de guerre entre l’Iran et l’Iraq, et face à des adversaires plus lourdement armés, les dirigeants iraniens souscrivent à la doctrine stratégique du pays, qui repose sur ses capacités militaires asymétriques et sur un appui aux alliés régionaux, y compris les acteurs armés non étatiques.

L’absence d’un quelconque mécanisme institutionnel qui permettrait aux parties d’exprimer leurs griefs et, à tout le moins, de tenter de réduire les écarts, aggrave la situation. De fait, il n’existe actuellement aucun canal constructif entre les États-Unis et l’Iran, aucun canal officiel entre l’Iran et l’Arabie Saoudite, et rares sont les efforts diplomatiques réels au-delà des joutes rhétoriques qui opposent les pays rivaux du Conseil de coopération du Golfe. Il n’existe pas non plus d’organisation régionale qui regroupe tous les acteurs du Golfe et qui pourrait servir de cadre à des mesures de confiance et de désescalade.

Les organisations existantes, quelles qu’elles soient, ont tendance à alimenter les tensions. Et les mesures prises par les parties, quelles qu’elles soient, tendent à renforcer les perceptions préexistantes de leurs adversaires. Les politiques que Téhéran présente comme défensives et destinées à réduire les menaces auxquelles elle est confrontée, Riyad et d’autres les perçoivent comme des actes d’agression. Elles provoquent inévitablement des résistances chez les adversaires de l’Iran et, dans ce sens, l’approche actuelle de la République islamique est une formule propice à une instabilité régionale durable. Mais, de la même manière, les efforts de Washington, de Riyad et autres, qui se concentrent exclusivement sur une riposte agressive contre l’Iran, sont susceptibles d’inciter les dirigeants iraniens à mettre les bouchées doubles. En particulier, la campagne de pression maximale menée par les États-Unis avec l’appui et les encouragements de la plupart de leurs partenaires du Golfe, associée à la fourniture, sans aucune entrave ou presque, d’armes classiques à ces mêmes États du Golfe par des gouvernements occidentaux, pousse inévitablement l’Iran à intensifier le recours à ses propres outils asymétriques.

Que faut-il faire, alors ? Le Crisis Group croit fermement au pouvoir de la diplomatie, et nous avons recensé certaines tentatives réussies de désescalade régionale.

L’un de ces précédents était le Plan d’action global commun, l’accord nucléaire iranien. J’ai participé à ces négociations et je suis donc partial, je le reconnais. Je suis convaincu que cet accord a contribué à apaiser les tensions et qu’il aurait pu ouvrir la voie à une diplomatie plus intensive et plus large. C’est la raison pour laquelle mon organisation regrette que les États-Unis aient décidé de s’en retirer et qu’elle applaudit les efforts européens pour préserver le Plan d’action. Mais j’ai bien conscience que les membres réunis ici ont des points de vue différents, et je ne suis pas ici pour relancer la polémique.

Le fait est que le Plan d'action global commun, qu'on l'appuie ou non, offre plusieurs enseignements. Si les négociations ont abouti ce n'est pas grâce à la confiance mutuelle, mais parce qu'elles étaient multilatérales, parce qu'elles conjuguait pressions réciproques et objectifs réalistes et parce que les différentes parties avaient conscience de leurs intérêts fondamentaux respectifs.

C'est en ayant ces considérations à l'esprit que International Crisis Group a publié en avril dernier un rapport intitulé « Le Moyen-Orient entre sécurité collective et rupture collective », qui décrit les mesures qui pourraient être prises pour réduire les risques de guerre. Son hypothèse de départ est bien connue : la région du Golfe doit s'engager dans un dialogue inclusif sur la question de la sécurité collective, un dialogue qui réunisse les six membres du Conseil de coopération du Golfe, ainsi que l'Iran et l'Iraq, et qui ait pour objectif de réduire les tensions.

Les gouvernements du Golfe qui sont les moins impliqués dans les hostilités mais qui pourraient être les plus touchés si des combats éclataient – je pense notamment au Koweït et à Oman – pourraient s'efforcer de concert à faire en sorte que leurs voisins plus puissants et plus directement impliqués – comme l'Iran, les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite – participent à un tel mécanisme informel.

Les gouvernements européens et les autres gouvernements intéressés pourraient quant à eux faciliter le processus, en aidant à faire passer certains messages durant la phase initiale de prise de contact, en offrant des conseils techniques et en prodiguant des encouragements discrets à mesure que le processus évolue. Le premier objectif consisterait simplement à ouvrir des canaux de communication.

L'ONU a elle aussi un rôle important à jouer. La résolution 598 (1987), qui a mis fin à la guerre Iran-Iraq, donne pour mandat au Secrétaire général de convoquer un dialogue sur la sécurité régionale afin de poser les fondements d'un dispositif de sécurité acceptable pour toutes les parties. Comme nous venons de l'entendre, le Secrétaire général est prêt à le faire. Au minimum, le Conseil de sécurité devrait encourager et approuver un processus dirigé par le Golfe si une telle initiative venait à prendre forme.

Suivant le modèle du processus d'Helsinki, les discussions au sein d'un mécanisme de sécurité du Golfe pourraient commencer par essayer de dégager un accord autour des principes communs régissant les relations entre États, tels que la non-ingérence – qu'elle soit directe ou se fasse par l'entremise d'acteurs locaux – et le respect de l'intégrité territoriale de tous les États, et de mieux cerner les motivations, les préoccupations fondamentales et la manière dont chaque partie perçoit les menaces. Elles pourraient ensuite évoluer vers des mesures de confiance concrètes.

Dans un premier temps, ces mesures pourraient être modestes : limiter les discours incendiaires, publier des déclarations unilatérales en faveur du dialogue et des déclarations communes mettant en avant les principes et les intérêts communs, ou mettre en place des canaux de communication directe, comme une ligne téléphonique de déconfliction entre les États du Golfe ainsi qu'avec les acteurs extérieurs dont les ressources militaires sont déployées dans le Golfe.

Les différentes parties pourraient également aborder des questions d'intérêt commun, telles que les effets négatifs transfrontaliers des changements climatiques, la détérioration de la qualité de l'eau, la préparation aux catastrophes, la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19), la sécurité maritime, le tourisme religieux et les pèlerinages. L'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de ses multiples organismes techniques, pourrait soutenir de telles initiatives.

Si les premières discussions commencent à porter leurs fruits, alors elles pourraient être élargies pour se concentrer sur les moyens de désamorcer les tensions grâce à des mécanismes de sécurité communs tels que la notification préalable des

mouvements de troupes et des exercices militaires ou le fait d'autoriser les parties adverses à dépêcher des experts militaires pour observer ces manœuvres. À terme, les parties du Golfe pourraient envisager les moyens d'encourager la mise en place d'un cadre de sécurité régional durable et fondé sur la coopération qui réunirait tous les grands acteurs.

Beaucoup plus peut et devrait encore être fait, à commencer par l'adoption de mesures pour résoudre la myriade de conflits, de la Syrie à la Libye en passant par le Yémen, qui ont été alimentés à la fois par les tensions entre l'Arabie saoudite et l'Iran et par celles impliquant les Émirats arabes unis, l'Égypte, la Turquie et le Qatar. Ces conflits ont causé des souffrances humaines indicibles et restent des foyers susceptibles de provoquer un embrasement plus large.

En fin de compte, la principale menace qui pèse sur la région aujourd'hui n'est pas tant une guerre menée par choix qu'une guerre déclenchée de manière involontaire à la suite d'une erreur de calcul, d'interprétation ou parce qu'on n'aurait pas communiqué en temps utile. Les principaux acteurs dans le Golfe ont perfectionné à l'extrême le jeu de la politique de la corde raide, avec pour résultat que le fil qui sépare la guerre de l'absence de guerre est de plus en plus ténu. Pour susciter la volonté politique d'agir, l'époque la plus sombre peut aussi être celle qui offre la meilleure opportunité, et on pourrait considérer que les conditions dans le Golfe sont aujourd'hui mûres pour ce cas de figure.

Il est possible qu'il y ait peu de chances qu'un dialogue collectif et inclusif sur la sécurité régionale visant à réduire les tensions se matérialise et encore moins aboutisse. Mais dans les circonstances actuelles, il serait irresponsable de ne pas essayer.

Je voudrais profiter de cette occasion pour faire une dernière remarque. Nous nous efforçons d'être une organisation qui agit de manière impartiale en faveur du règlement des conflits, et j'espère que c'est ce qui ressort des idées que j'ai avancées aujourd'hui. Ce à quoi s'emploient nos équipes, c'est à essayer de comprendre les points de vue de toutes les parties, de les refléter du mieux possible et de proposer des solutions pragmatiques. C'est ce que notre collègue Michael Kovrig faisait dans le cadre de son travail sur la politique étrangère de la Chine. Ce n'est ni le lieu ni l'endroit de parler de son cas. Mais je ne saurais conclure mon propos sans demander aux autorités chinoises, si elles m'écoutent, de comprendre la mission qui était la sienne, de mettre fin à ses près de deux années de détention et de lui permettre enfin de retrouver ses proches et de poursuivre son travail au service d'un monde plus pacifique.

Annexe 3

Exposé de M. Vitaly Naumkin, Président de l'Institut d'études orientales de l'Académie des sciences de Russie

[Original : russe]

L'humanité vit aujourd'hui dans l'attente d'un certain nombre de changements tectoniques dans l'ordre mondial, qui traverse une grave crise. Les institutions collectives se délitent ; les conflits, y compris ceux impliquant l'utilisation d'armes, et les anciennes lignes de fracture persistent, tandis que parallèlement de nouvelles apparaissent ; les défis et les menaces à la sécurité se multiplient un peu partout ; et les mécanismes de sécurité en vigueur sont contestés ou ne fonctionnent pas. À tout cela s'ajoutent les effets négatifs de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui s'est abattue sur le monde.

Dans la sous-région du Golfe, qui est à la fois déterminante et vulnérable du fait de son énorme importance géoéconomique et géostratégique et de son ouverture sur le monde, y compris son ouverture aux acteurs extérieurs, on constate que les tensions augmentent, menaçant sérieusement la sécurité et la stabilité politique et économique de cette partie du monde et du reste de la planète. Les relations entre de nombreux États de la région sont en crise. La situation parfois imprévisible et extrêmement fluctuante qui se met en place rend inévitable l'émergence d'un dilemme en matière de sécurité, attisé par un irrésistible désir de supériorité et de suprématie absolues de la part d'États qui sont en conflit les uns avec les autres.

Dans ce contexte, il convient de noter que la manière ambiguë dont les États de la sous-région voient la place et le rôle de leurs voisins et les accusations de mener des activités de déstabilisation qu'ils se lancent régulièrement, le tout sur fond de profonde méfiance mutuelle et d'indifférence aux préoccupations de l'autre, constituent un grave facteur d'instabilité.

Le Plan d'action global commun a été un important élément décourageant l'escalade ces dernières années. Bien que les États-Unis aient unilatéralement décidé de s'en retirer et de rétablir les sanctions contre l'Iran, l'accord nucléaire continue de fonctionner grâce à la solidarité de ses autres participants.

Aujourd'hui, plusieurs éléments nouveaux peuvent être cités pour expliquer l'évolution de la situation dans cette partie du Moyen-Orient. Je pense, par exemple, à l'entrée sur la scène de la sécurité sous-régionale de plusieurs nouveaux acteurs régionaux. Certains États du golfe Persique les considèrent déjà comme des pourvoyeurs de sécurité, au même titre que les acteurs traditionnels. Il s'agit principalement de la Turquie, ainsi que d'Israël, grâce à la normalisation de ses relations avec les Émirats arabes unis et Bahreïn. La présence de nouveaux acteurs dans cette région suscite la satisfaction de certaines puissances et la crainte ainsi que de très fortes inquiétudes chez d'autres.

Parmi les nouveaux éléments en jeu, il y a l'accélération des activités d'une multitude de groupes armés non étatiques qui défient les armées régulières. Grâce à leur participation directe à des conflits armés, ils ont acquis une vaste expérience des méthodes de combat non traditionnelles et modernes et montré qu'ils étaient capables d'apprendre rapidement. Parallèlement, il se trouve que la nature même des guerres menées dans la région évolue, ce dont les belligérants ne tiennent pas toujours compte. Or, il y a une réticence manifeste de la part des garants extérieurs traditionnels de la sécurité, y compris ceux qui ont des bases militaires dans la région et jouissent de la confiance des élites politiques locales, à intervenir pour les protéger en cas de crise.

Un élément important est que les menaces, les défis et les risques auxquels sont confrontés les États de la sous-région, même si leur catalogue reste en général le même et si les demandes des parties sont souvent asymétriques et apparemment incompatibles, sont de plus en plus communs à toutes les parties. Par conséquent, il ne sera possible de les contrer et de les désamorcer et de minimiser le risque de conflit que grâce à des efforts collectifs et solidaires, sans approches conflictuelles et de diabolisation, progressivement, en tenant compte des préoccupations et des intérêts de tous les acteurs locaux et dans le respect de leur souveraineté, de leur intégrité territoriale et de leur indépendance.

C'est cette approche qui est exposée dans le concept de sécurité collective dans le golfe Persique proposé par la Russie en 2019, dont la mise en œuvre permettrait de normaliser la situation dans la sous-région. Il est clair que l'harmonisation des positions sur ce plan ambitieux est un processus difficile qui exige des acteurs concernés de faire preuve de courage et de volonté de compromis et de renoncer aux approches unilatérales.

Dans le même ordre d'idées, le Président de la Fédération de Russie a proposé en août de convoquer un sommet des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, avec la participation de l'Iran et de l'Allemagne, afin de convenir des paramètres d'un travail conjoint en vue de la mise en place de mécanismes fiables pour assurer la sécurité et renforcer les mesures de confiance dans le Golfe persique.

Malheureusement, jusqu'à présent, la politique des mesures unilatérales a prévalu sur celle des mesures collectives. Il ne sera pas facile d'inverser cette tendance, bien que cela soit nécessaire. Tout au long de l'histoire, nous avons vu des exemples où il a été possible de le faire, au prix d'efforts désintéressés de certaines puissances, y compris des membres permanents du Conseil de sécurité, grâce à leur engagement et à leur bonne volonté.

Dans la sphère politico-militaire, les menaces et les défis communs aux États de la sous-région comprennent notamment l'existence et l'escalade de conflits armés – comme le conflit sanglant au Yémen, qui exige une réponse efficace et qui a eu de graves conséquences sur la situation humanitaire dans ce pays –, le terrorisme international – qui a des foyers dans la sous-région –, la militarisation excessive et les activités des acteurs armés non étatiques.

Parmi les défis non militaires, on peut citer la criminalité organisée, le trafic de drogue, les pénuries d'eau, les difficultés à assurer un approvisionnement ininterrompu en ressources énergétiques, la pollution de l'environnement et les migrations incontrôlées. Le conflit israélo-palestinien, qui reste non résolu, continuera à avoir des effets négatifs sur la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

La question des mesures de confiance et de transparence est essentielle dans la phase initiale du processus de rapprochement entre les parties, et c'est là que des progrès peuvent être réalisés. À cet égard, rappelons le processus d'Helsinki. Bien entendu, il n'est pas nécessaire de demander que soit reproduite l'expérience européenne, qui remonte d'ailleurs à plusieurs décennies, mais le succès des blocs d'États opposés qui ont réussi à s'entendre sur un système efficace de mesures de confiance et à le développer, et à créer l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui est toujours opérationnelle, mérite notre attention.

Ce n'est pas un hasard si un certain nombre de personnalités politiques et d'experts parlent au sens figuré de la création d'une OSCE pour le golfe Persique. Je ne peux pas exclure la possibilité que des éléments de certaines des mesures de confiance élaborées à l'époque, notamment avec la participation active et innovante de diplomates russes – alors soviétiques –, en particulier dans le domaine militaire, puissent être pertinents dans le cadre d'un dialogue entre les États du golfe Persique.

En ce qui concerne la situation actuelle, il pourrait s'agir, par exemple, d'accords sur la retenue générale, sur la renonciation à l'usage de la force, sur la notification préalable des exercices militaires et des manœuvres navales de grande envergure, puis sur l'observation et la surveillance de certains types d'activités militaires – ou pour commencer, au moins, sur l'échange d'informations d'ordre général – et sur la notification préalable de certains types d'activités militaires, comme celles qui impliquent un nombre fixe de militaires et de matériel militaire.

Les propositions visant à mener un dialogue sur les doctrines militaires, à établir des lignes directes et à créer des zones démilitarisées méritent d'être discutées. Personne n'a besoin d'une « grande guerre » qui, si elle éclatait, pourrait être dévastatrice pour la sous-région et se propager au-delà de ses frontières.

À cet égard, il convient de mentionner l'importance de la sécurité maritime. Dans ce domaine, les défis communs à tous les États sont le terrorisme, notamment les attaques terroristes contre les navires, la contrebande d'armes et de drogues, la piraterie à main armée, l'immigration clandestine et la traite des êtres humains, la pollution de la biosphère, les incidents et les catastrophes naturelles. La coopération de tous les États côtiers est essentielle pour relever efficacement ces défis, et peut être facilitée par les organisations internationales et les puissances extrarégionales intéressées. Il est clair que les Nations Unies ont un rôle crucial à jouer dans ce processus.

Lors de nos consultations informelles à Moscou il y a quelques mois, au niveau des experts d'un certain nombre d'États de la région et d'ailleurs, nous avons évoqué différentes approches quant aux premières étapes possibles de la mise en place d'un système de sécurité collective dans la sous-région. Selon l'une de ces approches, il est nécessaire, avant tout, de mener un dialogue multilatéral entre tous les pays de la région, avec la participation des principaux acteurs mondiaux. Les experts ont également défini, de diverses manières, les frontières de la région et les acteurs mondiaux concernés. Une autre approche a souligné la nécessité de se concentrer sur l'établissement d'une entente mutuelle entre l'Iran et l'Arabie saoudite, en tant qu'États qui jouent un rôle clef dans la région. Une troisième approche a mis l'accent sur la nécessité d'établir un système de contacts bilatéraux multiples qui compenserait l'absence de relations diplomatiques entre un certain nombre d'États de la région, ce qui crée de sérieux problèmes de communication.

Est-il possible, en principe, de parvenir à un consensus sur la mise en place d'un système de sécurité collective inclusif dans la sous-région ? Sans entrer dans les détails, je voudrais rappeler que le concept présenté par la Russie propose comme objectif de tenir une conférence internationale sur la sécurité et la coopération dans le Golfe persique, et qu'un groupe d'initiative devrait être constitué dans le cadre de consultations entre les acteurs intéressés en vue de son organisation. Il est clair que la diplomatie russe n'impose pas un plan détaillé pour la création d'un système qui devrait être développé par les États de la région eux-mêmes. Le concept, tel que je le comprends, est un document qui peut faire l'objet de débats.

Un certain nombre de propositions ont déjà été faites par des experts. Lors des consultations que j'ai mentionnées, certains se sont prononcés en faveur de la création d'un nouveau format de dialogue – une sorte de réunion sans obligations ni attributs institutionnels fixés de manière rigide –, tandis que d'autres ont suggéré d'élaborer un système de « paniers » pour discuter des questions ayant trait à la coopération et à la sécurité, en tenant compte des spécificités de la sous-région. Cela pourrait être le début du processus de dialogue, même si c'est à un niveau informel.

Annexe 4**Déclaration de M. Wang Yi, Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la Chine**

[Original : anglais et chinois]

La Chine appuie l'initiative de la Russie de convoquer cette réunion ministérielle du Conseil de sécurité sur la région du Golfe et salue la présence du Ministre des affaires étrangères Sergey Lavrov, qui préside la présente séance. J'ai suivi avec beaucoup d'attention l'intervention du Secrétaire général António Guterres et je tiens à lui exprimer ma gratitude pour sa contribution.

La région du Golfe est au centre de l'attention mondiale. Les tensions actuelles dans la région ont des répercussions sur la paix et la sécurité dans la région et au-delà. La Chine espère que cette réunion ministérielle sera une nouvelle occasion de promouvoir l'apaisement de la situation et d'apporter un nouvel espoir de paix et de tranquillité dans la région.

Tous les membres du Conseil de sécurité et les pays de la région doivent faire preuve de bonne foi et de bonne volonté et se concentrer véritablement sur le thème du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ils doivent réfléchir sérieusement aux causes profondes des tensions dans cette région, tout mettre en œuvre pour trouver les moyens de parvenir à la paix et être plus sensibles aux attentes de la communauté internationale, en particulier des habitants de la région. Dans cet esprit, je voudrais présenter au Conseil certaines de mes opinions.

Premièrement, il est essentiel de faire respecter l'état de droit pour instaurer ensemble la paix dans le Golfe. Lorsqu'on aborde les zones de tension dans la région, il est essentiel de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, de respecter les normes fondamentales régissant les relations internationales, notamment le respect de la souveraineté et le règlement pacifique des différends. Il est tout aussi essentiel de s'opposer aux sanctions unilatérales, de dénoncer l'imposition de pressions par la force et de rejeter la pratique de deux poids, deux mesures, qui se traduit par l'application sélective du droit international.

L'ONU doit être autorisée à exercer pleinement ses bons offices pour encourager le dialogue, et les efforts de médiation du Conseil de coopération du Golfe et d'autres organisations régionales doivent être soutenus. Toutes les parties doivent appliquer sérieusement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et s'acquitter de leurs obligations internationales.

Deuxièmement, il est essentiel de maintenir les relations de bon voisinage pour assurer conjointement la sécurité dans le Golfe. Le Golfe est la patrie de tous les pays et groupes ethniques de la région. Comme aucun pays ne peut choisir ses voisins, la coexistence harmonieuse est le seul bon choix. Les Arabes, les Perses et les autres civilisations magnifiques, ainsi que les autres groupes ethniques, ont tous une longue histoire et, surtout, une grande sagesse pour résoudre les problèmes. Les parties doivent chercher un terrain d'entente tout en reconnaissant leurs divergences de vues, transcender les disparités de leurs systèmes respectifs et mettre de côté les désaccords sectaires. Elles doivent, par le dialogue et la concertation, chercher à équilibrer les intérêts des divers groupes ethniques, confessions et pays afin de créer les conditions de sécurité dans la région.

Troisièmement, il est impératif de défendre l'équité et la justice pour assurer conjointement la stabilité dans le Golfe. La région du Golfe appartient aux pays du Golfe, et les populations locales sont les véritables maîtres de la région. S'agissant des questions internes des États du Golfe, les pays non régionaux peuvent offrir une aide

constructive, mais ne doivent pas outrepasser leurs droits, et encore moins manœuvrer pour obtenir des gains égoïstes. Ils doivent garder à l'esprit les intérêts généraux de la paix et de la stabilité dans toute la région, abandonner la pratique consistant à dresser les parties les unes contre les autres, adopter une position impartiale et équilibrée, promouvoir sincèrement la paix et le dialogue et contribuer à stabiliser la situation sur le terrain. Alors que la maladie à coronavirus (COVID-19) fait rage aux quatre coins du monde, il est essentiel d'intensifier la coopération avec les États du Golfe pour combattre le virus, promouvoir la reprise économique, améliorer le bien-être des populations et consolider les bases de la stabilité dans la région.

La question nucléaire iranienne est un élément clef de la dynamique à l'œuvre dans la région du Golfe. Nous avons constaté que, malgré les pressions et les menaces sans fondement, la grande majorité des membres du Conseil de sécurité restent attachés à une position objective et équitable, appuient fermement le Plan d'action global commun et la résolution 2231 (2015) et défendent résolument l'autorité et l'efficacité du Conseil et du régime international de non-prolifération nucléaire. La première phase de mise en œuvre de la résolution s'est achevée le 18 octobre. Nous espérons que les parties concernées continueront à adopter une attitude responsable afin que toute action future en facilite la mise en œuvre, contribue à répondre aux préoccupations des différentes parties et promeuve la paix dans la région.

La Chine attache une grande importance aux préoccupations légitimes des États arabes en matière de sécurité dans la région du Golfe. À ce titre, la Chine propose d'établir, parallèlement à la défense du Plan d'action global commun, une plate-forme de dialogue multilatéral pour la région du Golfe, dans le cadre de laquelle les parties peuvent discuter des questions actuelles de sécurité régionale et gérer les crises par le biais d'une concertation collective. Une telle plate-forme permettra de dissiper les doutes sur la mise en œuvre du Plan d'action global commun, donnera une impulsion à la désescalade et contribuera à la formation d'un nouveau consensus sur le maintien de la paix et de la stabilité dans la région.

Ce sera une plate-forme d'égalité et d'ouverture. Nous suggérons à toutes les parties de suivre le principe du respect mutuel, de la compréhension mutuelle et de l'accommodement mutuel, de participer au processus de dialogue et de traiter leurs préoccupations respectives par la concertation sur un pied d'égalité. Si les signataires du Plan d'action global commun et les États du Golfe sont des participants naturels au dialogue, les pays extérieurs à la région ayant des préoccupations légitimes peuvent également contribuer positivement à des solutions viables et à la sécurité et la stabilité dans la région.

Ce sera une plate-forme orientée vers l'action. Nous suggérons à toutes les parties de suivre le principe de la réciprocité en synchronisant leur action et en avançant dans la même direction. Les parties doivent adopter ensemble des mesures de confiance et faire preuve de bonne volonté pour favoriser progressivement une plus grande confiance dans les négociations. Dans un premier temps, les parties peuvent s'engager à cesser les hostilités et à ne pas recourir à des moyens militaires pour régler leurs différends, se rapprochant ainsi de l'objectif commun de maintien de la paix et de la stabilité dans la région. Le Conseil de sécurité devrait apporter son soutien et son assistance à toutes les parties pour les aider à prendre ces mesures propices.

Ce sera une plate-forme de progrès continu. Nous suggérons à toutes les parties de suivre le principe consistant à s'attaquer d'abord aux tâches les plus faciles et à rechercher des progrès graduels. Les parties peuvent commencer par des questions spécifiques sur lesquelles elles peuvent facilement trouver des intérêts convergents, et engager un dialogue sur des domaines relativement peu sensibles, tels que l'énergie, le transport maritime, le commerce et autres. Une fois qu'un plus grand consensus se sera dégagé, le dialogue peut être progressivement ajusté à la lumière de l'évolution

de la situation pour aborder les domaines plus sensibles de la sécurité régionale. Le Conseil de sécurité peut approuver les résultats du dialogue en temps voulu, encourager des progrès durables dans le dialogue et assurer l'irréversibilité de ses résultats. La Chine est flexible quant aux modalités de mise en œuvre de l'initiative. On peut commencer par le volet 1, puis passer au volet 1.5 et au volet 2. La Chine est également prête à rechercher une plus grande synergie entre son initiative et les idées et propositions similaires de la Russie et d'autres pays.

Le dialogue ne sera pas dépourvu de difficultés et n'atteindra pas son but du jour au lendemain. Pourtant, quelle que soit la distance à parcourir, étape par étape, nous finirons par arriver à notre destination. Le premier pas franchi courageusement par les parties concernées, même s'il est petit, sera un grand pas vers la paix.

La Chine et les États du Golfe ont toujours été de bons amis et de bons partenaires. Au fil des ans, la Chine a pris une part active dans les affaires régionales et s'est engagée à atténuer la situation. Nous avons approfondi la coopération mutuellement avantageuse avec les États du Golfe et contribué à consolider les bases du développement et de la stabilité dans la région. La Chine travaille également activement avec les pays de la région pour lutter contre la COVID-19 et, une fois qu'un vaccin aura été développé et déployé, le mettra à la disposition des États du Golfe selon leurs besoins.

Nous travaillerons avec tous les pays de la région du Golfe et avec la communauté internationale pour contribuer davantage à la sécurité et à la stabilité régionales. Ensemble, nous pouvons faire de la région du Golfe une oasis de sécurité.

Annexe 5**Déclaration de S. E. M. Kalla Ankourao, Ministre des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur de la République du Niger**

[Original : français]

Je voudrais tout d'abord exprimer notre gratitude à la Fédération de Russie pour l'organisation de ce débat dont le thème porte sur le maintien de la paix et de la sécurité internationale, en lien avec la situation dans la région du golfe Persique.

Je voudrais également ajouter la voix du Niger à celles des autres nations du monde pour transmettre nos plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement koweïtiens à la suite du décès de l'Émir de l'État du Koweït, S. A. le Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah. C'est une excellente occasion qui est donnée au Conseil de sécurité de débattre d'un sujet dont l'importance pour la sécurité mondiale n'échappe à personne.

La paix et la stabilité dans le golfe Persique sont d'une nécessité absolue pour le Moyen-Orient et, au-delà, pour le monde. Je demeure convaincu que les diverses contributions à ce débat déboucheront sur des propositions concrètes qui nous permettront de trouver des pistes de solutions aux nombreux défis auxquels fait face la région.

Le Moyen-Orient et la région du golfe Persique en particulier, riches de leur diversité et de leurs immenses ressources naturelles, disposent de tous les atouts pour assurer la prospérité et la paix pour leurs 200 millions d'habitants. En effet, les pays de cette région détiennent les plus importantes réserves mondiales de pétrole et de gaz, partagent largement la même culture islamique et sont liés par la même histoire millénaire et la même géographie. Mais hélas, la région a été et demeure le théâtre de guerres et de tensions entre les pays que tout destinait à vivre en paix et en symbiose. Comme dans la plupart des conflits, l'instabilité et les tensions persistantes dans cette région ont pour cause première les interférences des acteurs internationaux. Ces acteurs internationaux, chacun dans la protection de ses intérêts, à travers des alliances et des accords avec les pays de la région, contribuent à des rivalités féroces entre pays sur fond d'une course aux armements de plus en plus inquiétante.

La création d'un système de sécurité régional, véritablement inclusif, servant de base pour assurer un avenir décent à tous les peuples de cette région du monde, est aussi inextricablement liée à la résolution du conflit israélo-palestinien. Ma délégation demeure convaincue que ni Israël ni les Palestiniens ne peuvent, à terme et de manière durable, réaliser leurs aspirations légitimes de sécurité pour l'un et de la création d'un État indépendant et viable pour l'autre, sans une solution négociée sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du droit international, notamment la création de deux États vivant côte à côte.

De même, en ce qui concerne les conflits en Syrie et au Yémen, qui ont des conséquences directes sur l'ensemble de la région, ma délégation reste persuadée qu'il ne peut y avoir de solution militaire à ces crises. La seule manière viable de les régler doit être la recherche résolue d'une solution politique durable inspirée et prise en charge par les Syriens et les Yéménites eux-mêmes, avec le soutien de l'ONU et sur la base des résolutions pertinentes. Nous appelons la communauté internationale, et l'ONU en particulier, à ne ménager aucun effort dans l'accomplissement du processus de paix et de recherche de solutions aux défis humanitaires amplifiés par la persistance des crises dans cette région.

Concernant l'accord sur le nucléaire iranien de 2015, entériné par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2231 (2015), le Niger, à l'instar de l'écrasante majorité des membres du Conseil, reste convaincu que cette résolution reste le cadre juridique international adéquat pour le règlement des différends sur la question. Nous encourageons de ce fait toutes les parties à rester attachées à sa mise en œuvre intégrale et à agir dans un esprit de responsabilité et conformément aux normes du multilatéralisme. C'est le lieu de réitérer la conviction de mon pays qu'il n'y a pas d'alternative au multilatéralisme et au dialogue dans le règlement des conflits mettant en jeu plusieurs nations.

C'est le lieu également de réitérer notre soutien à l'appel à un cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général à toutes les parties en conflit dans la région et de s'engager à respecter le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nonobstant certains épisodes violents dans la région, qui parfois incitent au pessimisme, nous demeurons convaincus que la réalisation d'un Moyen-Orient prospère, en paix et où prédominent les relations de bon voisinage et d'amitié, sur la base du respect mutuel et du principe de non-ingérence, est possible. À cette fin, il est nécessaire que le golfe Persique se dote d'un mécanisme inclusif de coopération et de règlement des différends, avec une forte implication de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et de l'ONU.

À cet égard, le Conseil pourrait soutenir une telle initiative régionale, car elle constituerait un signal fort de reconnaissance du rôle essentiel que jouent les organisations internationales dans le règlement pacifique des conflits. Le Niger, en sa qualité de membre du Conseil de sécurité, est appelé à assumer dans un mois la présidence de la Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique pour une année, et prendra sa place dans toute initiative tendant à garantir la paix, la sécurité et une fructueuse coopération au profit des peuples de la région. Par ailleurs, l'ONU peut mieux manifester sa présence et mieux s'impliquer dans la recherche de solutions aux crises dans le golfe Persique en y désignant un représentant ou un envoyé spécial.

Je termine mon propos en citant des paroles prononcées par S. E. M. Issoufou Mahamadou, Président de la République du Niger, dans son allocution à l'occasion de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale :

« L'impact de la pandémie de COVID-19 nous commande de revisiter notre façon de nous organiser. Ce qui était valable il y a 75 ans ne l'est plus aujourd'hui » (*voir A/75/PV.8*).

Cette réflexion vaut pour cette région particulière du monde.

Annexe 6**Déclaration de M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie**

[Original : russe]

En organisant la présente réunion, nous sommes partis du principe qu'assurer la stabilité, la sécurité et la paix dans la région du golfe Persique représentait une tâche importante et urgente pour la communauté internationale dans son ensemble. La situation difficile dans cette région a un effet déstabilisateur sur les relations internationales. Nous estimons donc que le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit continuer de mettre l'accent sur cette question.

Nous proposons aujourd'hui d'essayer ensemble, sans tenter de régler des comptes ou de recourir à des accusations ou à une rhétorique pathétique, de réfléchir en partant « de zéro » afin d'éviter de nouveaux chocs et de s'éloigner de l'abîme.

Chacun se rappelle de l'atmosphère qui régnait en début d'année, lorsque beaucoup craignaient une guerre potentielle à grande échelle dans le Golfe. Nous avons réussi à éviter le pire, mais il n'y a pas lieu de verser dans la complaisance. La situation reste instable. Des scénarios dangereux et imprévisibles peuvent se développer à tout moment, en particulier compte tenu de l'existence de désaccords et de conflits à caractère religieux.

Nous ne doutons pas que chacun veut que la situation soit pacifique et prévisible dans la région du Golfe. Nous continuons de constater que les mesures unilatérales ne peuvent que conduire à une impasse. Le chantage et la dictature, mais aussi la démonisation et les accusations visant une seule partie, sont injustes et dangereux. Nous devons renoncer aux récriminations et soupçons et dire non aux sanctions, aux pressions, aux ultimatum et aux actes de provocation, quelle qu'en soit l'origine. Nous sommes fermement convaincus que cela est possible même dans le contexte des tensions actuelles.

Nous devons avoir une philosophie créative. Les mesures de confiance collectives basées sur le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États, dans le strict respect du droit international et de la Charte des Nations Unies, doivent jouer un rôle clef dans l'amélioration de la situation dans la région du Golfe.

Le Plan d'action global commun adopté en 2015, qui a pour but de régler la question du programme nucléaire iranien, un objectif auquel la Fédération de Russie continue d'adhérer pleinement, reste un élément important en vue de prévenir une escalade de la situation dans la région du Golfe, comme l'a mentionné l'orateur qui m'a précédé. Le Plan d'action global commun a représenté une avancée politique et diplomatique importante qui a permis d'éviter la menace d'un conflit armé et de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire. Comme toutes les parties responsables à cet accord, la Russie y reste pleinement attachée, et elle est convaincue que les résultats positifs des efforts collectifs difficiles mais gratifiants qui ont été consentis doivent être préservés et défendus.

À cet égard, le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Vladimirovitch Poutine, a proposé d'organiser une réunion de chefs d'État en ligne, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi que de l'Allemagne et de l'Iran. L'objectif est de définir des mesures visant à éviter toute nouvelle escalade et à créer un système de sécurité collective fiable dans le golfe Persique. Nous remercions ceux qui ont exprimé leur appui à cette initiative.

Le concept russe de sécurité collective dans la région du golfe Persique, que nous avons présenté dans les années 90 et actualisé en 2019, vise à créer une structure fiable pour la sécurité régionale. Nous préconisons de mettre en œuvre un programme constructif et unificateur et de créer des mécanismes d'action collective face aux nombreux problèmes et menaces, avec la participation des pays riverains du golfe Persique ainsi que de l'Iran et de ses voisins arabes. Nous proposons également que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique et toutes les autres parties qui ont de l'influence et sont intéressées participent à l'adoption de mesures pratiques en vue d'appliquer ces idées.

Le chemin qui mène à l'objectif final sera certainement long et difficile, et les pays de la région doivent le parcourir eux-mêmes. Les acteurs non régionaux peuvent les aider à initier un rapprochement, en éliminant progressivement et patiemment les couches historiques d'accusations et de contradictions mutuelles. Il faut, pour cela, des discussions continues et actives, ainsi que des approches délicates. Nous sommes prêts à fournir toute l'aide possible et à dialoguer avec tous nos partenaires.

Il ne fait aucun doute que le considérable potentiel des Nations Unies en matière de médiation, notamment dans le cadre des missions de bons offices du Secrétaire général, pourrait également être utile à cet égard. Nous rappelons une nouvelle fois que, dans sa résolution 598 (1987), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'examiner, en consultation avec des parties de la région, les mesures susceptibles de renforcer la sécurité et la stabilité régionales. Il est important de faire le bilan de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire pour répondre à cette instruction directe.

Notre concept n'est pas la vérité ultime, mais il donne matière à réflexion et nous espérons que cela sera utile. Une condition préalable fondamentale pour aller dans la direction que nous devons tous suivre réside dans le strict respect du principe de l'indivisibilité de la sécurité. Cela implique que les problèmes de sécurité d'un pays ne peuvent être résolus aux dépens ou au détriment d'un autre État.

Je propose que nous considérions la visioconférence d'aujourd'hui comme une invitation à surmonter les divergences qui se sont accumulées, en ouvrant un dialogue respectueux fondé sur la prise en compte des préoccupations de toutes les parties sans exception et ancré dans le droit international. Je suis convaincu que, en agissant de concert, de manière ouverte et impartiale, en mettant en commun notre volonté politique et notre potentiel créatif, nous pouvons aider les États du Golfe à dépasser cette période historique difficile et à créer un système de sécurité régional efficace ou du moins, dans un premier temps, à s'accorder sur les principes de base.

Annexe 7

Déclaration de S. E. M^{me} Naledi Pandor, Ministre des relations internationales et de la coopération de la République sud-africaine

L'Afrique du Sud tient à féliciter la Fédération de Russie de sa conduite des travaux du Conseil de sécurité pendant le mois d'octobre, et je vous remercie, Monsieur le Ministre Lavrov, d'avoir convoqué la présente visioconférence pour examiner la situation dans la région du Golfe.

Comme les interventions précédentes l'ont déjà montré, la sécurité dans le Golfe est intrinsèquement liée à la sécurité mondiale, étant donné le rôle économique important et l'emplacement stratégique de la région. Il est dans notre intérêt à tous que les pays de la région soient en mesure de remédier aux tensions accrues et aux conflits prolongés auxquels la région est depuis si longtemps assimilée.

Les tensions entre les principaux acteurs régionaux et leurs alliés sont déconcertantes, car leurs actions rejaillissent sur la région tout entière et déstabilisent encore un Moyen-Orient déjà fragile. C'est dans un tel contexte que nous réaffirmons qu'une paix et une stabilité durables dans le Golfe et dans la région du Moyen-Orient au sens large exigent de venir à bout du principal défi auquel ils se heurtent en matière de paix et de sécurité, à savoir l'occupation de la Palestine. La communauté internationale, pays du Golfe compris, doit continuer d'œuvrer en faveur d'une fin juste et pacifique de l'occupation, guidée par les résolutions pertinentes de l'ONU concernant une solution viable à deux États, propre à garantir et à sauvegarder les droits humains et la dignité de toutes les personnes de part et d'autre de la Ligne verte convenue. Les démarches qui cherchent à saper les paramètres convenus au niveau international et qui ne tiennent pas compte des vues et des aspirations des Palestiniens compromettent les perspectives de paix et de justice.

Nous avons constaté l'incidence dévastatrice que l'ingérence de puissances extérieures, en particulier dans cette région, peut avoir sur un État et ses citoyens. Les leçons tirées de l'invasion illégale et non autorisée de l'Iraq restent un exemple terrifiant à cet égard. Les conséquences de l'invasion de l'Iraq, qui a entraîné guerre et dévastation, illustrent ce qui se produit lorsque certains pays recourent à des actions militaires non sanctionnées, sans se soucier du droit international ou de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

En tant que gardien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit appuyer toute initiative des États de la région du Golfe visant à s'employer collectivement à remédier aux conditions de sécurité et à l'instabilité dans la région. Ce genre d'initiatives est voué à rétablir la paix et la stabilité, non seulement dans la région du Golfe, mais aussi dans toute la région du Moyen-Orient. Grâce à elles, les pays du Golfe peuvent travailler de concert pour traiter de questions plus larges, notamment la lutte contre le terrorisme et la promotion du développement durable. Sur la base de sa propre expérience, l'Afrique du Sud estime que les organisations régionales et intergouvernementales restent des partenaires indispensables pour venir à bout des conflits, et devraient demeurer impartiales dans la recherche d'un règlement pacifique des conflits.

Par principe, l'Afrique du Sud est favorable à la diplomatie multilatérale, au respect du droit international et au règlement pacifique des conflits. Ces éléments sont profondément ancrés dans notre politique étrangère.

Le Plan d'action global commun illustre comment la diplomatie et les négociations peuvent venir à bout des problèmes entre les États avant qu'ils ne dégénèrent en conflit à grande échelle. Nous tenons à rappeler que l'Afrique du Sud juge que le Plan d'action global commun est une des plus importantes réalisations

diplomatiques dans le domaine de la non-prolifération nucléaire depuis la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous pensons qu'il s'agit d'un excellent exemple d'action collective visant à consolider la paix par la coopération et la collaboration, sur la base d'un accord contraignant. Nous estimons également que le Plan d'action a largement contribué à l'apaisement des tensions liées au programme nucléaire iranien et qu'il reste vital pour promouvoir la paix, la stabilité et la normalisation des relations dans le Golfe.

Dans le but d'éviter toute mesure propre à remettre en cause l'intégrité des processus du Conseil, l'Afrique du Sud continuera d'encourager les États membres du Conseil à faire preuve de sens des responsabilités et à agir d'une manière qui favorise la paix et renforce la confiance entre les nations.

L'Afrique du Sud continuera résolument de soutenir les efforts visant à dissiper les tensions entre toutes les parties prenantes dans la région du Golfe et entend favoriser systématiquement le dialogue plutôt que l'antagonisme, afin de préserver les acquis obtenus à l'appui du maintien de la paix et de la sécurité internationales au sens large.

Annexe 8

Déclaration de M. Dang Minh Khoi, Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante visioconférence consacrée à un examen complet de la situation dans le golfe Persique. Je remercie également le Secrétaire général et les autres intervenants de leurs précieux éclairages.

Le golfe Persique a toujours été une région unique en son genre, définie par une civilisation et une identité culturelle distinctes. Depuis des siècles, elle est profondément intégrée dans le monde grâce aux échanges entre les peuples, au commerce et à la circulation religieuse. Aujourd'hui, le Golfe est toujours au cœur de la dynamique géopolitique du Moyen-Orient et recèle un énorme potentiel économique et énergétique propre à apporter la paix, la sécurité et la prospérité à toute la région et au-delà.

Au cours des années passées, les pays du Golfe se sont efforcés d'assurer leur développement socioéconomique et d'améliorer la coopération régionale, contribuant ainsi à remédier aux causes profondes des problèmes de sécurité régionale et des défis mondiaux, notamment la pauvreté, les inégalités et l'injustice sociale. Il est également encourageant de constater que ces pays s'entraident dans la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Pourtant, certaines des tensions qui marquent le golfe Persique depuis des décennies, et qui ont été récemment attisées par une série d'incidents, suscitent de graves préoccupations quant à la menace d'une spirale d'affrontements militaires dans la région, et ont des implications multiformes pour la paix et la sécurité internationales. Le Moyen-Orient va se heurter à une évolution qu'il ne souhaite pas si l'instabilité dans le Golfe se poursuit, avec les incidences imprévisibles que cela implique sur les conflits et crises humanitaires complexes et imbriqués dont la région est actuellement le théâtre, comme en Syrie, au Yémen, en Libye, en Palestine et au Liban. Ce dangereux scénario doit être écarté. À cet égard, je voudrais insister tout spécialement sur les éléments suivants.

Premièrement, toutes les parties, régionales et extrarégionales, ont un rôle et des responsabilités essentiels dans le maintien de la paix et de la stabilité dans le golfe Persique et dans tout le Moyen-Orient. La situation actuelle, ainsi que les spécificités et les particularités de la région, exigent des efforts pour faire respecter le droit international, la Charte des Nations Unies, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les engagements internationaux. Il faut également faire preuve de retenue, s'abstenir de toute action ou déclaration susceptible de provoquer des tensions, et promouvoir le dialogue et la négociation pour régler les différends. Nous demandons à nouveau à toutes les parties à un conflit d'entendre l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial immédiat et de faciliter les activités humanitaires.

Deuxièmement, bien que l'idée d'un dispositif de sécurité collective dans le Golfe persique circule depuis de nombreuses années, l'évolution du paysage politique régional rend le moment propice à son approfondissement et à sa concrétisation. Un tel mécanisme devrait être adapté aux circonstances régionales et ancré dans les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, en particulier ceux de l'égalité souveraine, de l'intégrité territoriale, du non-recours à la force et du règlement pacifique des différends.

Nous pensons également que le dialogue sur les intérêts communs en matière de sécurité régionale peut préparer le terrain et jouer un rôle important en faveur de la réduction des tensions et du renforcement de la confiance. Parmi ces intérêts

communs figurent le règlement du conflit israélo-palestinien, la préservation de la sécurité maritime et de la liberté de navigation, la lutte contre le terrorisme et le trafic d'armes, et la promotion du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive, y compris la mise en œuvre intégrale de la résolution 2231 (2015) et du Plan d'action global commun, ainsi que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Troisièmement, le rôle des organisations régionales est indispensable pour une approche globale de la sécurité. C'est ce que notre expérience au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) nous a clairement enseigné. L'ASEAN joue un rôle central dans notre architecture de sécurité régionale et a contribué à transformer l'Asie du Sud-Est, qui était une région marquée par les hostilités, en une communauté unie, intégrée et axée sur l'être humain.

Nous pourrions encourager et renforcer la collaboration entre les organisations régionales et sous-régionales du Golfe et du Moyen-Orient et l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, en matière de prévention des conflits, de médiation et de diplomatie préventive, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Le Viet Nam entretient des relations d'amitié et de coopération avec tous les pays de la région du Golfe et du Moyen-Orient. Nous restons fermement résolus à contribuer concrètement au Conseil de sécurité et dans d'autres enceintes pertinentes à la promotion d'un environnement propice au dialogue et à la coopération au service de la paix, de la stabilité et de la prospérité de cette région.

Annexe 9

Déclaration de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Qu'il me soit tout d'abord permis de vous remercier, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat. Je remercie également le Secrétaire général pour son intervention inspirante.

Ce débat est en effet plus que nécessaire, le Golfe étant en proie à des tensions croissantes. Il est de la responsabilité du Conseil d'aborder la question en vue d'y prévenir toute escalade et tout conflit qui s'avèreraient dramatiques pour la région ainsi que pour la paix et la sécurité internationales. Nous devons également viser une stabilité durable en contribuant à la construction d'une architecture régionale de sécurité.

La Belgique est un membre fondateur de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et à ce titre, mon pays encourage toute approche régionale de dialogue, de coopération et, à terme, d'intégration et de défense des valeurs et intérêts communs. Cette idée n'est pas neuve pour la région du Golfe et du Moyen-Orient au sens large mais il est temps aujourd'hui de la mettre en œuvre concrètement. Trois lignes directrices me semblent importantes pour ce faire.

D'abord, les pays de la région souffrent d'un manque cruel de confiance mutuelle. Ceci contrecarre toute initiative conjointe de construction d'un avenir commun. La confiance ne se décrète pas lors d'une grande conférence, elle se construit, pas à pas, avec des actes très concrets, certes modestes au début mais avec le potentiel de créer un cercle vertueux. La première priorité de toute initiative devrait donc être le développement de mesures concrètes de construction de la confiance entre les pays qui veulent aller de l'avant. Je parle ici de démarches concrètes dans des domaines très circonscrits où la notion abstraite d'intérêts communs pourrait se traduire en bénéfices tangibles pour tous. Il pourrait s'agir, par exemple, de projets de gestion de l'eau, de préservation de l'environnement, de transition énergétique et de diversification économique et d'initiatives conjointes dans le domaine de la santé, du tourisme de qualité et de la préservation du patrimoine culturel.

Deuxièmement, l'appropriation régionale de ces initiatives constitue un élément clef. Il ne sert à rien de vouloir imposer des modèles clef en main, même motivés par les meilleures intentions. Cela ne veut pas dire que les pays extérieurs à la région n'ont aucun rôle à jouer, bien au contraire. Ils peuvent soutenir les mesures de confiance de manière très concrète et partager leurs expériences. La Belgique estime en effet que l'Union européenne, et certainement d'autres acteurs, ont une expérience historique d'intégration et de coopération régionale qui peut être une source d'inspiration. L'OSCE également, dans le sillage du processus d'Helsinki, que le Secrétaire général a mentionné à plusieurs reprises, a construit un inventaire remarquable de mesures de confiance et de sécurité. Utilisons ces sources riches d'enseignement.

Troisièmement, l'Organisation des Nations Unies a un rôle d'accompagnement à jouer dans ce projet, comme vient de le souligner en outre le Secrétaire général. L'ONU peut, par ses ressources institutionnelles et les valeurs partagées de la Charte, soutenir les efforts de diplomatie préventive et ainsi aider à dépasser les clivages nationaux.

Un autre point qu'on ne peut éluder est le surarmement de la région. À terme, le désarmement et la non-prolifération, dans le domaine classique ou non classique, doivent devenir un objectif commun. À cet égard, la Belgique soutient l'accord nucléaire iranien. Mon pays s'associe à ses partenaires européens et à la majorité des membres du Conseil pour défendre le Plan d'action global commun avec conviction. Il est une des grandes réussites de la non-prolifération nucléaire, du dialogue et de la diplomatie. Ce plan a permis de garantir, depuis son entrée en vigueur, le caractère exclusivement pacifique du programme iranien. C'est également pourquoi la Belgique regrette, d'une part, le retrait des États-Unis du Plan d'action et la réimposition des sanctions unilatérales et, de l'autre, le non-respect croissant, par l'Iran, de ses engagements. Nous rejetons toute approche « less for less ».

Toujours dans le domaine de la sécurité, mon pays estime que mettre fin au conflit au Yémen, un point important également mentionné par le Secrétaire général, pourrait représenter un élément constitutif de l'instauration progressive de cette future structure régionale de dialogue et de coopération. Nous appelons donc à un engagement politique réel de toutes les parties en faveur d'une déclaration conjointe qui permette de tracer la voie vers la paix et vers davantage de coopération et de confiance mutuelle dans la région.

En conclusion, je citerais deux principes qui devraient guider notre action : dialogue et coopération. Seuls le dialogue et la coopération permettent en effet d'élaborer une vision politique commune. Ce ne sont certes pas des principes faciles mais ils sont indispensables pour aller de l'avant.

Annexe 10

Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Nous remercions la Fédération de Russie d'avoir convoqué cet important débat et les intervenants de leurs exposés.

Nous saluons la présence du Secrétaire général et des ministres des affaires étrangères qui sont avec nous ce matin.

Avant toute chose, nous voudrions souligner que nous apprécions à sa juste valeur la diversité de la région du Golfe, ainsi que sa pluralité culturelle et sa place incontestée dans le patrimoine historique de l'humanité. Malgré cela, nous sommes convaincus, à notre grand regret, que les différences idéologiques ont en quelque sorte imposé un système de rivalité géopolitique régionale qui, à plus d'une occasion, a placé la région du Golfe au centre de l'attention mondiale, en tant que plaque tournante des menaces à la paix et à la sécurité internationales. Tout en saluant les efforts déployés pour réduire les tensions, renforcer les relations et combattre la violence extrémiste dans toute la région, notamment le terrorisme, nous constatons qu'il y a toujours des éléments déstabilisateurs qui continuent d'influencer et d'exacerber cette regrettable dynamique.

Nous tenons à souligner ce qui suit : des années de conflit, de violence et de terrorisme ont eu des conséquences dévastatrices sur une grande partie de la population de la région, où la pauvreté et les inégalités règnent malgré sa richesse incontestable. Pour parvenir à la paix et au développement, nous devons redoubler d'efforts pour mettre en avant la bonne gouvernance, la non-tolérance de la corruption et de l'impunité et le respect indéfectible des droits de l'homme et du droit humanitaire international. En traitant ces questions comme des causes profondes, nous pouvons prévenir les situations de crise ou les désamorcer avant qu'elles ne s'aggravent.

L'influence des transferts illicites d'armes et de la prolifération des missiles en dehors du champ d'application des résolutions du Conseil de sécurité encourage la violence et l'insécurité et réduit les chances de parvenir à des solutions durables. En outre, le respect du droit de la navigation maritime est un facteur déterminant pour le maintien de la sécurité dans le Golfe. Il faut impérativement éviter que les actes hostiles dont le détroit d'Ormouz a été le théâtre ne se reproduisent, étant donné que ce détroit est essentiel pour le commerce international. Une crise dans cette zone pourrait mettre en péril l'ordre financier mondial.

Enfin, en ce qui concerne les défis actuels à la mise en œuvre du Plan d'action global commun (PAGC), nous voudrions exprimer notre inquiétude face à la réduction progressive par l'Iran de ses engagements nucléaires, à ses violations des dispositions de la résolution 2231 (2015) relatives aux armes classiques et à son implication dans des activités déstabilisatrices dans la région. Nous appelons de nouveau l'Iran, en tant qu'acteur clef de la géopolitique du Golfe et du Moyen-Orient, à revenir au respect intégral du PAGC et de la résolution 2231 (2015) et à s'abstenir d'actions hostiles et de discours incendiaires. La mise en œuvre intégrale des engagements pris par toutes les parties au Plan d'action est essentielle pour le préserver et réduire les tensions actuelles.

Nous espérons que les parties s'abstiendront, en retour, de prendre des mesures susceptibles de compromettre davantage le PAGC. Tout manquement à cet égard aurait des effets néfastes sur la non-prolifération, la sécurité et la stabilité dans la région, car il s'agit du seul mécanisme permettant de garantir le caractère

pacifique du programme nucléaire iranien. S'il est vrai que c'est aux États de la région qu'il incombe d'aborder ces aspects que nous venons de mentionner et de trouver les solutions qui s'imposent, la collaboration et l'assistance de la communauté internationale, de l'ONU et des organisations régionales sont primordiales. À cet égard, nous devons utiliser tous les outils à notre disposition, y compris la suggestion faite par M. Naumkin concernant le dialogue bilatéral en l'absence de relations entre deux pays.

Les pays du Golfe possèdent d'abondantes ressources naturelles et culturelles ainsi que des qualités humaines. Ils détiennent donc la clef pour parvenir à une paix qui leur permettra de garantir à leurs habitants une vie dans la dignité et dans la prospérité et de devenir à leur tour des agents de changement pour les pays qui se trouvent dans de graves situations de conflit. Le renforcement de la confiance et le dialogue en vue de la cessation des hostilités et du renforcement et de la normalisation des liens de coopération et de bon voisinage doivent ouvrir la voie à la promotion de mécanismes communs pour faire face aux problèmes et aux défis communs. Par conséquent, nous appelons à une paix sans discrimination qui s'étende à tous les coins du Moyen-Orient et offre des possibilités de développement à tous ses habitants.

Enfin, nous appelons à un accès équitablement partagé au vaccin et aux autres technologies sanitaires nécessaires pour lutter contre la COVID-19 et à leur distribution dans le monde entier. À cette fin, le rôle de l'Organisation mondiale de la Santé, des pays donateurs et du secteur privé est essentiel pour atteindre cet objectif, sur la base de la coopération, de la solidarité et de la justice.

Annexe 11

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Fédération de Russie d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui, qui a réuni le Conseil de sécurité et certains acteurs régionaux pour discuter de la situation dans le Golfe. Je tiens à remercier le Secrétaire général, M. Robert Malley et M. Vitaly Naumkin de leurs exposés.

La sécurité de la région du Golfe est essentielle à la sécurité de l'ensemble du Moyen-Orient, du golfe Persique à la mer Rouge et à la Méditerranée. Nous ne pouvons pas parler de la sécurité dans le Golfe sans évoquer le conflit israélo-palestinien, qui est à l'origine de nombreuses tensions dans la région.

Je constate avec satisfaction que la normalisation des relations entre Israël et les Émirats arabes unis ainsi que le Royaume de Bahreïn a permis d'apaiser certaines de ces tensions. Il s'agit d'un pas en avant vers la paix et la stabilité dans le Golfe. Nous saluons le rôle constructif que les États-Unis ont joué à cet égard.

Nous encourageons les acteurs régionaux à adopter cet esprit de compromis et à continuer à mettre en œuvre des mesures de renforcement de confiance de nature à contribuer à la stabilité à long terme de la région. Toutefois, il ne faut pas oublier que le fondement du règlement des conflits est le droit international, notamment la Charte des Nations Unies et les résolutions du Conseil de sécurité, que toutes les parties doivent respecter.

Les conflits régionaux actuels, notamment les conflits en Syrie et au Yémen, ne sont pas la conséquence de facteurs culturels. Il ne sert à rien de vouloir consolider les relations régionales autour de l'idée d'éliminer le terrorisme. L'Estonie estime que l'extrémisme religieux ne représente pas le monde arabe ou les communautés musulmanes. Au contraire, les conflits régionaux et l'instabilité qu'ils provoquent sont le résultat du déni des libertés individuelles et de la mise en œuvre de politiques étrangères expansionnistes. La terreur interne promue par Saddam Hussein, ses crimes contre les Kurdes et l'attaque qu'il a lancée contre le Koweït en 1990 sont des exemples par excellence à cet égard. Malheureusement, cette politique répressive se poursuit ; ce n'est que l'agresseur qui a changé. Selon l'*Indice d'opinion arabe* qui a été publié récemment, un Iraquien sur deux et un Saoudien sur trois estiment que les actions de Téhéran constituent la plus grave menace pour leur sécurité. Cela n'a rien d'étonnant : l'Iran a détourné des pétroliers, approvisionné des groupes radicaux en armes et financé des militants dans toute la région. Ces actes ont exacerbé l'insécurité régionale et font qu'il est difficile de justifier l'expiration de l'embargo sur les armes imposé à l'Iran.

Pourtant, le Conseil de sécurité et l'Union européenne ont confiance dans le Plan d'action global commun (PAGC) et l'engagement pris par l'Iran de ne pas mettre au point des armes nucléaires. L'Estonie estime que le respect de tous les engagements nucléaires pris dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du PAGC reste une condition préalable fondamentale pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

Il faut adopter une approche systématique pour établir un système de sécurité dans le Golfe. Il s'agit notamment de mettre fin aux guerres au Yémen et en Syrie, d'accompagner l'Iraq dans ses efforts de relèvement après la violence de l'État islamique d'Iraq et du Levant, d'encourager Israël et la Palestine à entamer des négociations directes et de mettre fin au blocus imposé au Qatar grâce à un compromis politique.

Les initiatives visant à assurer la sécurité et la stabilité de l'ensemble du Moyen-Orient doivent venir de la région elle-même. Nous sommes convaincus que seul un dialogue sur la sécurité régionale entre tous les pays de la région peut conduire à une solution à long terme. Cela permettra d'exploiter pleinement le potentiel des sociétés de la région, qui aspirent à toucher les étoiles – et j'entends cela au sens littéral, puisque nous avons vu les Émirats arabes unis lancer leur toute première mission spatiale vers Mars au début de cette année.

Annexe 12

Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je remercie la Russie d'avoir organisé ce débat. Je remercie également le Secrétaire général et les intervenants pour leurs présentations, ainsi que les pays de la région et les organisations régionales présentes pour leur participation.

Ce débat est important, car le risque de déstabilisation dans la région est réel du fait des nombreux défis auxquels elle fait face. Défis sécuritaires avec le risque de prolifération nucléaire, l'acquisition et le transfert illégal d'armements, le terrorisme et plusieurs conflits aux portes du Golfe qui sont parfois le théâtre de la rivalité entre des puissances de la région et d'ailleurs.

Défis politiques également, les peuples de la région notamment les jeunes et les femmes, aspirant à la paix, à la démocratie, au respect des droits humains et au bien-être économique et social que l'insécurité, la maladie à coronavirus ou encore le changement climatique mettent à l'épreuve. Face à ces défis, il faut œuvrer à la stabilisation de la situation régionale en rejetant la polarisation et travailler ensemble à construire l'architecture de sécurité régionale de demain. Pour cela, il faut d'abord que soient respectés le droit international et les engagements pris. Je voudrais souligner deux points à ce sujet.

Premièrement, le Plan d'action global commun et la résolution 2231 (2015) ont apporté une solution concrète et efficace à la crise de prolifération nucléaire iranienne. La France se félicite que le Conseil ait, en août et en septembre, de manière quasi unanime, réaffirmé son soutien au Plan d'action global commun. La résolution 2231 (2015) doit être pleinement mise en œuvre par chacun. L'Iran doit ainsi mettre un terme sans délai aux violations de ses engagements nucléaires et ne prendre aucune mesure supplémentaire qui viendrait aggraver encore la situation nucléaire. De même, les restrictions concernant le développement de missiles qui constituent des vecteurs d'armes nucléaires doivent être respectées.

Deuxièmement, je souhaite rappeler que l'expiration de l'embargo sur les armes conventionnelles ne signifie en aucun cas que toutes les restrictions pesant sur la fourniture, les transferts ou les achats d'armes à destination ou en provenance d'Iran sont entièrement levées désormais. Certaines mesures restrictives, à commencer par l'embargo européen sur les armes et les restrictions prévues sur les transferts de missiles, seront maintenues conformément au Plan d'action global commun et resteront en vigueur jusqu'en octobre 2023. Nous veillerons à ce que ces dispositions soient strictement respectées. Nous appelons également tous les participants au Plan d'action global commun, ainsi que les possibles fournisseurs et acquéreurs de l'Iran, à faire preuve de la plus extrême retenue et la plus grande responsabilité dans l'examen des conséquences que d'éventuels transferts pourraient avoir pour la sécurité et la stabilité régionales, et à en tirer les conclusions qui s'imposent.

Le Conseil de sécurité a, par ailleurs, strictement encadré les transferts d'armes et de missiles dans la région à destination d'acteurs non étatiques en Iraq, au Yémen et au Liban et il adopté d'autres restrictions générales sur de tels transferts dans le cadre de la résolution 1540 (2004). Ces régimes doivent être respectés dans leur intégralité. Leur violation, en particulier par l'Iran, a été largement documentée, notamment dans le dernier rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) (S/2020/531).

Avec nos partenaires du groupe E3 – l’Allemagne et le Royaume-Uni –, nous avons également fermement condamné, il y a un peu plus d’un an, les attaques contre les installations de Saudi Aramco, dont la responsabilité iranienne était établie. L’ensemble de ces violations et de ces actions sont inacceptables. Elles doivent cesser et nous devons collectivement réfléchir aux moyens d’y mettre fin. Il en va de la sécurité régionale et de l’autorité des décisions du Conseil de sécurité. Nous poursuivons nos efforts en ce sens, pour identifier des solutions concrètes et ambitieuses permettant de répondre aux défis posés par la levée de l’embargo de l’ONU.

Pour œuvrer à la désescalade des tensions, un cadre de dialogue structuré pourrait permettre de casser la spirale de défiance qui menace la sécurité et la stabilité de la région. Il pourrait permettre d’élaborer des initiatives régionales et bilatérales en matière de transparence et de mesures de confiance. Le Secrétaire général a toute légitimité pour organiser ce dialogue régional et proposer des options pour avancer vers la mise en place d’une architecture de sécurité dans la région.

Avec ses partenaires européens, la France est déjà engagée dans ce travail collectif. Il y a près d’un an, nous lançons l’initiative européenne de surveillance maritime dans le détroit d’Ormouz et nous continuerons, sur cette base, là encore avec nos partenaires européens au premier chef, à soutenir le dialogue régional pour la stabilité dans le Golfe.

Enfin, travailler à la sécurité dans le Golfe nécessite un engagement de bonne foi de tous les acteurs régionaux et internationaux pour résoudre les crises qui se trouvent à ses portes et qui souvent reflètent, voire approfondissent les tensions régionales. Mettre fin à la guerre au Yémen conduirait avant tout à mettre enfin un terme aux souffrances de la population yéménite et permettrait également d’enclencher une dynamique positive dans la région. Nous appelons les parties à cesser les hostilités et à s’engager de bonne foi dans les pourparlers menés par l’Envoyé spécial Martin Griffiths pour conclure un accord politique, global et inclusif sous l’égide de l’ONU. La paix au Yémen est possible. Et si tous les pays réunis aujourd’hui coopèrent, elle peut devenir une réalité.

La coopération internationale est précisément ce qui a permis de vaincre militairement Daech en Iraq et en Syrie, en appui aux autorités irakiennes et aux Forces démocratiques syriennes. Le combat doit se poursuivre, car la menace terroriste persiste et, à certains endroits, se fait de nouveau de plus en plus présente. Il convient également à présent de soutenir l’Iraq dans ses efforts pour sa stabilité, son développement et ses réformes. C’est ce soutien que mes autorités ont exprimé hier au Premier Ministre iraquien lors de sa visite en France et qui doit être partagé par tous les acteurs, en premier lieu par les voisins de l’Iraq. Et il est essentiel de trouver une solution politique à la crise syrienne conforme aux paramètres de la résolution 2254 (2015) et pleinement inclusive. Face à la catastrophe humanitaire qui caractérise ce conflit depuis 10 ans, la Russie et l’Iran ont la responsabilité de faire pression sur le régime syrien pour qu’il s’engage sur ce chemin.

Je souhaite enfin dire un mot du conflit israélo-palestinien qui mine la stabilité régionale. La France salue la normalisation des relations entre Israël et deux pays du Golfe, les Émirats arabes unis et Bahreïn. Nous nous réjouissons de sa contribution à la sécurité d’Israël et à la paix et à la sécurité dans la région. Mais nous souhaitons qu’elle contribue tout autant à une reprise des négociations israélo-palestiniennes en vue de mettre en œuvre la solution des deux États, et à la renonciation définitive d’Israël à ses projets d’annexion de toute ou partie de la Cisjordanie.

Le chantier est vaste, mais il est essentiel. Il devra être mené de façon progressive, car la confiance se construit pas à pas sur la base d’actes. Le Conseil peut compter sur l’engagement de la France et de ses partenaires européens pour y contribuer.

Annexe 13

Déclaration de M. Christoph Heusgen, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier tous les autres intervenants, en particulier Bob Malley, de l'International Crisis Group. Je veux me faire l'écho de son appel à la Chine pour qu'elle libère Michael Kovrig. Il est non seulement membre de l'International Crisis Group, mais aussi un de nos anciens collègues, un ancien diplomate.

À ce sujet, je n'ai pas besoin de répéter la description de la situation, toutes les tensions et divergences, les divisions, le rétrécissement de l'espace démocratique et les détails de la souffrance du peuple, en particulier au Yémen. La réponse de l'Allemagne à tous ces défis ne surprendra personne, et elle va dans le même sens que ce que vient de nous dire notre collègue estonien. Le cadre pour la paix et la sécurité dans la région existe déjà : c'est le droit international ; c'est le droit international humanitaire ; c'est le droit des droits de l'homme. Malheureusement, le droit international est violé chaque jour dans la région.

Nous avons parlé du Plan d'action global commun (PAGC) et de la résolution 2231 (2015). D'autres résolutions du Conseil de sécurité concernant l'ensemble du Moyen-Orient ne sont pas respectées, de résolutions concernant le conflit israélo-palestinien à celles concernant les sanctions sur la Libye. Le droit international humanitaire est violé chaque jour. Nous le voyons dans le cadre de nos séances d'informations périodiques sur le Yémen. C'est totalement inacceptable au regard des victimes du conflit au sein de la population civile. Les droits de l'homme sont violés chaque jour dans de nombreux pays de la région. En particulier en Iran, les droits civils et politiques sont violés chaque jour. Les prisons iraniennes sont les plus odieuses de toute la région, à l'instar de ce dont nous sommes témoins en Syrie. Les minorités religieuses telles que les bahais sont persécutées. En ce qui concerne le droit international, l'Iran continue aujourd'hui encore d'appeler à la destruction d'Israël, ce qui est tout simplement inacceptable.

L'Allemagne ne peut qu'encourager et continue d'encourager l'adhésion au droit international, au PAGC et à d'autres accords internationaux. Je voudrais reprendre la proposition de Bob Malley selon laquelle nous devons commencer par prendre progressivement des mesures de confiance et prévenir les incidents involontaires et accidentels. Nous aurions également besoin de prendre des mesures pour surmonter les divergences au sein du Conseil de coopération du Golfe. Dans ce contexte, je voudrais également rendre hommage à feu l'Émir du Koweït, qui a beaucoup fait à cet effet. Je ne peux qu'encourager le Koweït à poursuivre ses bons offices.

Si les mesures de confiance s'avéraient positives, elles devraient être traduites en une approche plus globale et plus coopérative afin de promouvoir une sécurité collective et une stabilité durable dans la région. Nous encourageons le Secrétaire général à prendre des initiatives. Dans sa déclaration, il s'est dit prêt à le faire, et nous devrions tous le soutenir. Cela a déjà été dit, et certains l'ont mentionné, dans la résolution 598 (1987). C'était une époque où l'Allemagne de l'Ouest siégeait également au Conseil de sécurité.

L'Allemagne est prête à apporter son concours. Nous apportons notre soutien notamment par le biais de l'aide humanitaire. Nous appuyons également les processus politiques. C'est ce que nous avons fait en Libye avec la Conférence de Berlin. Nous avons annoncé qu'au début de l'année prochaine, nous organiserons une conférence sur le Yémen dans le cadre du format comportant les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité plus trois (P5+3), et nous sommes prêts à apporter notre concours. La solution à tous ces problèmes est le respect du droit international.

Annexe 14

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance sur la situation dans le Golfe persique.

Alors que nous discutons de cette importante question, nous jugeons pertinent, comme d'autres orateurs, de rendre hommage au regretté S. A. le Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État du Koweït, qui était un exemple pour la paix et la diplomatie.

Nous apprécions l'exposé détaillé fourni par le Secrétaire général, ainsi que les informations partagées par M. Malley et M. Naumkin.

L'Indonésie partage les préoccupations concernant les tensions croissantes dans le golfe Persique. En effet, le risque accru de conflit dans la région est troublant. Je pense que tout le monde s'accordera à dire que ni la région ni la communauté internationale ne peuvent se permettre de faire face aux conséquences si la crise devait s'aggraver davantage. Le scénario serait trop sombre.

Cela étant, je souhaite mettre en évidence certains éléments clés que ma délégation considère comme essentiels pour traiter les questions actuelles ainsi que pour assurer la stabilité et la sécurité à long terme dans le golfe Persique.

Le premier élément est une approche coordonnée de la prévention des conflits et de la médiation. Il est évident que, outre l'engagement des acteurs régionaux à éviter toute escalade, une approche intégrée de la prévention de la part de l'ONU et de la communauté internationale est également importante. Le dialogue et la médiation doivent toujours être encouragés lorsque des tensions apparaissent. La diplomatie doit être au premier plan, dans le but de parvenir à des solutions concrètes qui mèneraient à une stabilisation régionale. Ce n'est pas facile, évidemment ; mais c'est possible.

Dans ce contexte, l'Indonésie estime qu'il est essentiel que toutes les parties continuent à soutenir la mise en œuvre pleine et effective du Plan d'action global commun (PAGC) et de la résolution 2231 (2015). Le PAGC, approuvé par la résolution 2231 (2015), reste essentiel et pertinent pour l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire ainsi que pour la sécurité régionale et internationale. C'est pourquoi ma délégation appelle tous les participants au PAGC à remplir leurs obligations de manière complète et efficace, et à résoudre tous les différends de manière constructive dans le cadre du mécanisme de règlement des différends du PAGC.

Deuxièmement, des mesures globales sont nécessaires pour traiter les problèmes politiques et socio-économiques de la région. Nous sommes tous conscients que les tensions dans le golfe Persique sont liées à la situation générale au Moyen-Orient. Il est d'une importance cruciale que les conflits de longue date dans la région, comme en Syrie et au Yémen, ainsi que la liberté que réclame le peuple palestinien, soient toujours mis en avant dans nos discussions sur le sujet. Il est d'une importance capitale que nous poursuivions nos efforts pour parvenir à un règlement politique durable dans cette région. En outre, il est impératif de dissiper la méfiance et de renforcer la confiance entre les principaux acteurs.

Nous ne pouvons pas résoudre les problèmes de sécurité auxquels sont confrontés la région du Golfe et le Moyen-Orient en recourant à une rhétorique incendiaire ou à des accusations qui nuisent aux perspectives de paix. Là encore, nous ne devons pas renoncer au dialogue et à la diplomatie.

En ce qui concerne plus particulièrement la question de la Palestine, l'Indonésie reste déterminée à apporter une solidarité et un soutien sans équivoque au peuple palestinien afin qu'il puisse faire valoir ses droits, y compris la création d'un État indépendant de Palestine, dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Nous devons donc saluer et soutenir l'appel lancé par le Président Abbas lors du débat de haut niveau du mois dernier (voir A/75/PV.10) pour que le Secrétaire général entame, avec le Quatuor et le Conseil de sécurité, une conférence internationale avec toutes les parties concernées afin d'engager un processus de paix, fondé sur le droit international, les résolutions pertinentes des Nations Unies et d'autres paramètres convenus au niveau international. Le Conseil a toujours l'obligation de préserver la vision des deux États pour le bien du peuple palestinien et pour la stabilité de la région et au-delà.

Mon dernier point porte sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale comme fondement de tous les efforts visant à créer et à maintenir la stabilité dans la région. Nous convenons que, pour parvenir à un redressement durable de la situation dans le Golfe, des mesures collectives sont primordiales et doivent être fondées sur un respect ferme de la souveraineté. Nous ne pouvons pas non plus oublier la nécessité de respecter la Charte des Nations Unies, le droit international et le droit international humanitaire, ainsi que la mise en œuvre scrupuleuse de toutes les résolutions du Conseil de sécurité. Une résolution, si elle n'est pas appliquée, reste un simple bout de papier.

Ma délégation ne peut pas proposer un scénario parfait pour faire face à la complexité des problèmes dans cette région. Toutefois, l'Indonésie souhaite encourager toutes les parties concernées à donner à la paix une véritable chance, fondée sur la bonne foi, qui mènerait à une stabilité durable ne laissant aucune place aux tensions. Nous devons mettre de côté toute tentative potentielle de politisation, qui ne ferait que causer davantage de souffrances à la population.

Trouver la voie de la paix n'est pas difficile. S'il y a volonté de le faire, tout est possible. Le défi consiste à savoir si nous allons emprunter cette voie seuls ou ensemble, et si nous allons le faire ensemble ou les uns contre les autres. Les choix sont clairs, et notre décision doit l'être également. Encore une fois, donnons vraiment une chance à la paix.

Annexe 15

Déclaration de M^{me} Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous félicitons la Fédération de Russie d'avoir convoqué ce débat extrêmement important au moment opportun. Nous remercions également tous les intervenants de leurs présentations de ce matin.

Les conflits au Moyen-Orient, de par leur nature, débordent et ont un effet déstabilisateur dans la région du Golfe. De leur côté, les dynamiques politiques et de sécurité dans le golfe Persique ont de profondes répercussions sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Le Conseil de sécurité doit s'occuper non seulement des conflits complexes et non réglés qui durent depuis des décennies, mais également des tensions émergentes.

L'instabilité politique en Syrie, en Iraq, au Yémen et en Libye en fait des terrains fertiles pour les activités terroristes. Nous condamnons les crimes atroces commis par les groupes terroristes et les groupes qui leur sont affiliés dans toute la région.

Le sort des Palestiniens reste une composante centrale en tant que facteur déstabilisateur au Moyen-Orient. Nous demeurons attachés à l'appui de principe et de longue date de la communauté internationale en faveur des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment à l'autodétermination, et à la solution des deux États basée sur les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous implorons l'État d'Israël d'adhérer au droit international et aux dispositions de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016). Nous faisant également l'écho de l'appel du Président Abbas à la tenue d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient début 2021, nous estimons qu'une telle conférence pourrait réunir toutes les parties afin d'examiner les tendances négatives sur le terrain, qui mettent en péril la solution des deux États et la stabilité dans la région.

Le seul moyen viable d'aller de l'avant pour la région est un apaisement urgent des tensions et une baisse du niveau d'alerte élevé. Ces mesures nécessaires ne pourront être mises en place que si toutes les puissances régionales et internationales concernées s'abstiennent de faire des déclarations agressives et de prendre des mesures unilatérales inutiles. Les stratégies pacifiques, telles que la médiation et la négociation, doivent prendre le pas sur toute forme de militarisme. Nous implorons toutes les parties de laisser place au bon sens et de permettre aux efforts diplomatiques et aux mesures de confiance de suivre leur cours. Si nous saluons toute initiative visant à rétablir la paix dans la région, nous estimons que ces initiatives doivent être ouvertes à toutes les parties.

Au Yémen, par exemple, nous sommes fermement convaincus qu'il est nécessaire d'instaurer un processus politique sans exclusive dirigé et contrôlé par les Yéménites. Cela s'applique également à la situation en Iraq, en Libye et en Syrie, où l'inclusion est nécessaire pour favoriser la réconciliation et la reconstruction. De même, nous devons tous nous engager de nouveau à lutter contre l'impunité, qui nuit aux processus de réconciliation.

Nous réitérons notre appui au Plan d'action global commun. Il est crucial de le préserver pour la paix et la stabilité dans la région, et nous exhortons toutes les parties à adhérer aux processus multilatéraux et à s'abstenir de tout acte contraire aux objectifs de la résolution 2231 (2015) et du Plan d'action global commun. Le multilatéralisme reste l'approche la plus efficace pour régler des problèmes complexes. Nous encourageons donc les États-Unis à rejoindre cet accord critique.

Une approche pratique nous permettrait de lutter conjointement contre les menaces communes, notamment la pandémie, le terrorisme et les changements climatiques, de renforcer simultanément les partenariats existants et d'en créer de nouveaux. Le fait de mettre de côté les différends politiques, d'apaiser les tensions, d'engager un dialogue diplomatique et de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des États est selon nous porteur d'espoir. En menant une action collaborative et robuste, nous pouvons restaurer la paix et la prospérité dans toute la région.

Annexe 16**Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement, par l'intermédiaire de M. Sergey Lavrov, la Fédération de Russie d'avoir convoqué cette importante réunion. Je souhaite également faire part de notre profonde reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts louables qu'il déploie afin de promouvoir la sécurité et la paix dans les circonstances exceptionnelles et difficiles que connaît le monde actuellement. Je saisis également cette occasion pour réitérer notre appui à l'initiative du Secrétaire général, au rôle de l'ONU et à l'action multilatérale.

La région du Moyen-Orient est devenue extrêmement importante sur le plan géostratégique aux niveaux régional et international du fait de son poids politique et économique, sans parler de son importance culturelle historique et de ce qu'elle représente sur les plans moral et symbolique dans le monde. Depuis des décennies, la région ressent les effets des crises – prolongées comme récentes – dont les répercussions sur la sécurité et la stabilité ainsi que sur les relations entre les pays de la région sont constantes. Les tensions et les troubles sont les caractéristiques principales de la région. Cela nous expose à l'embrasement des conflits existants et à l'apparition de nouveaux conflits, en particulier lorsque la logique des armes prend le pas sur le choix du dialogue.

À cet égard, je tiens à souligner que le rétablissement de la sécurité et de la stabilité dans la région ne peut être dissocié de la situation globale au Moyen-Orient, et surtout de l'occupation continue par Israël de territoires arabes et de la prolongation du problème palestinien, dont on n'entrevoit pas la fin et qui a de nombreuses dimensions et répercussions régionales et internationales. Nous estimons qu'il sera impossible pour la région de retrouver la sécurité et la stabilité en l'absence d'un règlement juste et global du problème palestinien sur la base des résolutions de l'ONU, des paramètres dont il a été convenu au niveau international, de l'Initiative de paix arabe et de la solution des deux États. Nous devons rechercher des solutions aux autres crises et conflits régionaux, en particulier en Syrie et au Yémen.

Dans le même temps, traiter de la sécurité régionale suppose d'aller au-delà de la dimension purement locale et de prendre en compte les dimensions régionales et internationales. Tous ces facteurs se recoupent et sont interconnectés. Il est donc nécessaire de les aborder en suivant une approche globale qui prenne en compte la sécurité et les facteurs politiques et économiques, ainsi que les particularités et les priorités régionales, et les intérêts et préoccupations des différentes parties concernées. Cela permettrait de trouver un terrain d'entente en vue d'instaurer un dialogue constructif afin de réduire les tensions au minimum, de renforcer la confiance, d'apaiser les préoccupations, de gérer les crises, de prévenir l'apparition de nouveaux conflits et d'éviter d'alimenter les conflits existants.

Les tensions et la polarisation sectaire qui font rage dans la région compromettent le règlement des conflits et crises existants et exacerbent les nombreux problèmes et menaces transfrontières que rencontrent les pays de la région, notamment le terrorisme, la piraterie, les menaces à la navigation et à l'approvisionnement en énergie, et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui exigent tous de reformuler la coopération et l'action collective.

La Tunisie reste attachée à la légitimité internationale et à la Charte des Nations Unies, et elle désire uniquement servir les intérêts de la paix et de la sécurité internationales. Elle souligne donc la nécessité de promouvoir la sécurité collective et une coopération constructive, et elle appelle au règlement des conflits par le dialogue et des moyens pacifiques, tout en évitant toute escalade. Nous devons mettre l'accent sur les facteurs propices à la sécurité et à la stabilité. Cela signifie qu'il faut régler les conflits existants, lutter contre les organisations terroristes, prévenir la mise au point et l'utilisation d'armes de destruction massive, respecter la souveraineté des États, s'abstenir d'intervenir dans leurs affaires intérieures, s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, et bâtir un consensus qui consacre la coexistence pacifique, le respect mutuel, les relations de bon voisinage, le respect du droit international et la mise en œuvre des résolutions de l'ONU.

Pour en arriver à ce stade et atteindre ces objectifs, nous devons avant tout promouvoir un climat de confiance et la diplomatie préventive. Toutes les parties aux niveaux régional et international doivent honorer leurs responsabilités et leurs engagements, en particulier lorsqu'il s'agit de régler des problèmes et des conflits existants et d'éliminer les causes des tensions et des menaces à la sécurité et à la stabilité.

Annexe 17**Déclaration de M. Jonathan Allen, Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens en premier lieu à remercier la présidence russe d'avoir organisé ce débat. La question à l'examen aujourd'hui est de la plus haute importance. À l'entame de ma déclaration, je souhaite également dire, pour répondre à Robert Malley, que je me fais l'écho de mon collègue allemand en ce qui concerne le cas de Michael Kovrig, qui nous préoccupe vivement.

Le Royaume-Uni reste inquiet de la trajectoire de la violence, de l'instabilité et de l'activité hostile de certains États au Moyen-Orient et dans la région du Golfe. Les tensions et l'insécurité accrues ne servent les intérêts à long terme de personne ; au contraire, elles mettent tout le monde en danger. Nous continuons d'appeler à la désescalade, au dialogue et à la paix. Le monde ne peut pas se permettre un nouveau conflit dans la région.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises dans cette salle, nous restons résolument attachés au Plan d'action global commun, et cet attachement est au premier plan de notre politique visant à appuyer la stabilité régionale. Un armement nucléaire iranien aurait des implications catastrophiques pour la sécurité de la région et au-delà, et le Plan d'action est le seul véhicule dont nous disposons actuellement pour y faire obstacle. Cela étant, bien que nous restions attachés à l'accord nucléaire, le non-respect systématique par l'Iran de ses engagements en vertu du Plan d'action met l'accord en danger. L'Iran doit prendre une part constructive au mécanisme de règlement des différends et il doit tenir les engagements qu'il a pris au titre de l'accord. C'est impératif pour la sécurité au Moyen-Orient.

De même, nous avons souvent fait part de notre inquiétude quant à l'activité plus large de l'Iran dans la région. L'Iran procède régulièrement à des transferts d'armes à des acteurs régionaux non étatiques, en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Il ne fait aucun doute qu'une telle prolifération déstabilise la région et attise des tensions déjà fortes. C'est pourquoi nous regrettons l'expiration des restrictions sur les armes classiques prévues à la résolution 2231 (2015). Nous entendons donc continuer d'étoffer notre coopération avec nos alliés et partenaires dans le domaine de la sécurité et d'œuvrer à trouver une solution durable à la prolifération iranienne. En outre, nous redoublerons d'efforts pour assurer la mise en œuvre des autres résolutions du Conseil de sécurité interdisant les transferts d'armes à des acteurs régionaux non étatiques, notamment la résolution 1546 (2004) sur l'Iraq, la résolution 1701 (2006) sur le Liban et la résolution 2216 (2015) sur le Yémen. Nous entendons également veiller à la stricte application des autres dispositions de la résolution 2231 (2015), en particulier concernant les restrictions imposées au programme de missiles balistiques de l'Iran.

Depuis trop longtemps, la région est balafmée par le terrorisme, la guerre et autres conflits. Cependant, l'instabilité a beau avoir augmenté, nous ne devons pas perdre espoir. Nous nous félicitons par exemple des annonces concernant la normalisation des relations entre Israël et les Émirats arabes unis et entre Israël et Bahreïn, et nous nous réjouissons de la suspension des plans d'annexion israéliens. Ils doivent rester suspendus. Les Accords d'Abraham démontrent le potentiel et le pouvoir que recèlent les peuples juif et arabe dans la région lorsqu'ils rompent avec le ressentiment et l'inimitié du passé. Nelson Mandela a dit un jour : « Avoir du ressentiment, c'est comme boire du poison en espérant qu'il tuera vos ennemis ». L'antidote au ressentiment et à l'inimitié est la réconciliation et, comme l'a dit le Premier Ministre Boris Johnson, nous espérons que d'autres États suivront l'exemple

des Émirats arabes unis et de Bahreïn, veillant ainsi à l'avènement d'un Moyen-Orient plus pacifique. Nous devons donc faire fond sur la dynamique des Accords d'Abraham pour régler le conflit israélo-palestinien, qui reste une source de tension dans toute la région. En définitive, rien ne peut remplacer des pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens aux fins d'atteindre l'objectif ultime que représente la solution des deux États. Comme c'est le cas de nombre d'autres conflits dans la région, la méfiance ne pourra être combattue que par des mesures visant à rétablir la confiance et à faciliter le dialogue.

Les conflits au Yémen, en Syrie et en Iraq continuent d'être des vecteurs d'instabilité dans la région. En ce qui concerne la Syrie, le Royaume-Uni continue d'appuyer un processus politique sans exclusive et dirigé par les Syriens, comme le prévoit la résolution 2254 (2015). À la suite des dernières discussions de la Commission constitutionnelle, nous implorons une nouvelle fois toutes les parties de participer comme il convient au processus.

Un règlement politique est le seul moyen d'apporter une stabilité de long terme au Yémen et de remédier à l'aggravation de la crise humanitaire. Nous appuyons sans réserve le processus de paix mené par l'Envoyé spécial et nous exhortons toutes les parties, en particulier les parties yéménites, à entamer des échanges constructifs.

Nous restons déterminés à appuyer un Iraq pacifique et prospère, à même de promouvoir la stabilité dans la région. Nous sommes fiers de collaborer avec l'Iraq au sein de la Coalition mondiale contre Daech – un exemple clair de coopération partagée, répondant efficacement à l'une des principales préoccupations de la région en matière de sécurité.

Nous nous félicitons de la participation du Secrétaire général au présent débat, ainsi que du rôle de l'ONU dans le règlement de chacun des conflits et sources de tension régionaux que je viens d'évoquer. Le Secrétaire général peut continuer de compter sur un appui total du Royaume-Uni sur tous ces théâtres.

Toutefois, comme le suggère la note de cadrage préparée pour le débat d'aujourd'hui (S/2020/1013, annexe), il faut aller au-delà des crises actuelles et se pencher sur des questions plus larges. À plus long terme, cela nécessitera au sein de la région un processus incluant des mesures de confiance propre à susciter un dialogue plus global. L'ONU a un rôle potentiel à jouer en tant que médiatrice de confiance et, de fait, le paragraphe 8 de la résolution 598 (1987) prévoit que le Secrétaire général examine, en consultation avec les États de la région, les mesures susceptibles de renforcer la sécurité et la stabilité régionales. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui est un pas dans la bonne direction, mais nous devons être honnêtes : un débat public au Conseil de sécurité, tout bien intentionné soit-il, n'est pas l'enceinte adaptée pour tenir ces conversations. En définitive, on ne pourra progresser que dans le cadre de conversations franches entre toutes les parties.

Nous ne sommes pas non plus convaincus que se lancer dans des groupes de travail axés sur la sécurité permettra d'engager un dialogue constructif. Nous devons rester réalistes quant au degré de méfiance qui prévaut actuellement dans la région. Les questions en jeu sont complexes et sensibles et une approche progressive est nécessaire pour instaurer la confiance et la coopération. Plus important encore, comme le souligne la Russie, un dialogue, quel qu'il soit, devra être orienté par les participants régionaux. Je tiens à saluer l'attachement à la sécurité régionale qu'a exprimé l'Iran dans sa lettre adressée au Conseil de sécurité en date du 15 octobre, concernant l'initiative de paix d'Ormouz. Toutefois, en sa qualité de partie à des conflits dans toute la région, l'Iran n'est pas un acteur impartial, et il serait incongru qu'une initiative quelconque soit dirigée par l'Iran. Il faut mener davantage de consultations dans la région pour éviter qu'une nouvelle initiative de sécurité

régionale soit vouée à l'échec. Nous devons tirer les enseignements des nombreuses tentatives infructueuses si nous voulons qu'une initiative future soit couronnée de succès. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui a abouti à l'Acte final d'Helsinki de 1975, est riche d'enseignements aussi bien positifs que négatifs dont nous pouvons nous inspirer.

Pour terminer, il est crucial que nous entendions tous les États de la région et nous serions favorables à des discussions au-delà du Conseil, susceptibles d'identifier des mesures tant politiques que pratiques pour atténuer la méfiance dans la région. De telles discussions pourraient envisager un rôle de médiation pour l'ONU. Comme je l'ai dit à l'entame de mon propos, les tensions et l'insécurité dans la région ne servent les intérêts de personne, en définitive.

Je remercie encore une fois la Fédération de Russie d'avoir organisé le présent débat sur une question aussi importante.

Annexe 18**Déclaration de M^{me} Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir convoqué la présente visioconférence sur la sécurité dans le golfe Persique. Le thème de cette discussion correspond à un moment historique pour les États-Unis. Ces derniers mois, nous avons collaboré avec nos partenaires dans la région pour négocier les Accords d'Abraham, d'abord entre Israël et les Émirats arabes unis, puis entre Israël et le Royaume de Bahreïn.

Ces accords de normalisation jettent les bases de relations diplomatiques et d'une entame de coopération dans un large éventail de domaines, notamment l'éducation, les soins de santé, le commerce et la sécurité.

Les Accords d'Abraham mettent en exergue la vision de paix du Président Trump et la réalité qui prévaut de longue date sur le terrain au Moyen-Orient, à savoir que les États-Unis sont en première ligne des efforts déployés dans la région pour régler les conflits en cours et promouvoir la paix. Notre présence a un effet stabilisateur et les partenariats que nous avons noués au fil des années sont au fondement d'échanges concrets et d'une coopération constructive.

L'administration Trump a également proposé une vision tout aussi historique de la paix. Ce qui rend ce plan si différent des initiatives proposées par le passé, c'est qu'il peut être mis en œuvre de manière réaliste. À ce jour, il s'agit du plan le plus sérieux et le plus détaillé jamais présenté pour instaurer la paix entre Israël et les Palestiniens.

Même si nous comprenons qu'il est possible que les Palestiniens ne soient pas d'accord avec tous les aspects de ce plan, celui-ci constitue un point de départ légitime pour des négociations, et nous espérons qu'ils saisiront cette occasion. J'attends avec impatience le moment où les Israéliens et les Palestiniens reprendront des négociations directes pour parvenir à un règlement pacifique de leur conflit. Par ailleurs, il faut que cessent les ingérences extérieures, notamment les activités politiques extrémistes des acteurs malveillants dans le golfe Persique.

Le fait est que l'Administration Trump a apporté de nouvelles idées et une nouvelle approche au Moyen-Orient, et cela porte des fruits. Les Accords d'Abraham et la vision de la paix représentent ce qui est possible dans la région sous la direction audacieuse des États-Unis. Ce succès trouve son origine dans les efforts que nous avons déployés auprès de nos partenaires dans la région pour rétablir la confiance et la crédibilité. L'adoption de la bonne stratégie à l'égard de l'Iran est un élément important de ces efforts.

Les États-Unis sont conscients que l'Iran représente la principale menace à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient. Nous savons que lorsque les pays font bloc pour faire face à l'Iran, le monde est plus sûr. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à toute la gamme des activités déstabilisatrices de l'Iran, qui vont de son appui aux groupes terroristes et à leurs supplétifs à sa mise au point de missiles balistiques au mépris du Conseil de sécurité.

Je crois comprendre que mes collègues russes ont proposé de créer un dispositif de sécurité dans le golfe Persique pour promouvoir la stabilité dans la région. Je voudrais indiquer respectueusement qu'à mon avis, la solution est bien plus facile. Il suffit que le Conseil ait le courage de demander des comptes à l'Iran pour ses obligations internationales actuelles. Et c'est un fait que l'Iran ne respecte ni la lettre ni l'esprit des décisions du Conseil.

Au Yémen, l'Iran continue de soutenir les rebelles houthistes qui ont plongé ce pays dans une guerre civile sanglante, qui en est maintenant à sa sixième année. Ce conflit a apporté la misère, la destruction et des souffrances indicibles au peuple yéménite. Nombreux sont ceux qui ont du mal aujourd'hui à acheter de la nourriture et à satisfaire d'autres besoins fondamentaux. Au lieu d'appuyer les efforts de paix pour mettre fin au conflit, l'Iran n'a cessé d'envoyer des armes aux houthistes pour intensifier la guerre, en violation de l'embargo sur les armes prévu par la résolution 2216 (2015).

En Syrie, le régime d'Assad continue de donner à l'Iran et à ses supplétifs militaires un refuge pour développer leur campagne de terreur et projeter leur puissance militaire plus profondément au Moyen-Orient, menaçant ainsi la vie des Syriens, mais aussi la sécurité d'Israël. Les forces iraniennes doivent se retirer de la Syrie pour qu'il y ait une paix durable dans ce pays. Seule une solution politique facilitée par l'ONU, telle que décrite dans la résolution 2254 (2015), permettra à la Syrie d'être en paix avec son peuple et la région.

Au Liban, l'Iran continue d'armer le Hezbollah en violation flagrante des résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004), notamment l'embargo sur les armes qui a été prorogé par le Conseil il y a moins de deux mois. Mois après mois, certains membres du Conseil ferment les yeux alors que l'Iran envoie des armes sophistiquées et de l'argent au Liban, garantissant ainsi qu'il ne pourra jamais y avoir de paix. Le Conseil doit faire davantage pour remédier à la fois à la mise en œuvre incomplète des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) et aux activités illicites du Hezbollah.

En Iraq, l'Iran continue de soutenir les milices locales, en violation de la souveraineté de l'Iraq et de la résolution 2522 (2020). Ces milices prennent pour cible et assassinent des manifestants irakiens pacifiques, des militants de la société civile et des journalistes. Les milices soutenues par l'Iran continuent de prendre pour cible les installations diplomatiques des États-Unis et d'autres pays, mettant en danger les diplomates américains et les civils irakiens et compromettant la capacité des États-Unis à aider efficacement le Gouvernement et le peuple irakiens.

Tant que l'Iran et d'autres pays soutiendront les activités terroristes du Hamas et du Jihad islamique, les efforts sincères que nous déployons pour aider les Israéliens et les Palestiniens à parvenir à la paix et à construire un avenir meilleur ensemble seront menacés par la terreur et s'enliseront dans des violences et des conflits perpétuels, qui n'ont aucun sens. Tels sont les faits. Si nous voulons que cette conversation sur l'insécurité dans la région soit sérieuse et constructive, nous devons reconnaître ouvertement le principal moteur de cette insécurité – l'Iran.

Imaginez combien le Moyen-Orient serait plus sûr aujourd'hui si l'Iran respectait les résolutions existantes du Conseil de sécurité. Imaginez que les pays de la région puissent connaître la croissance, prospérer et se développer sans la menace imminente des attaques de drones ou de missiles iraniens ou la crainte constante que l'Iran ne sabote les voies de navigation internationales. Imaginez que le Conseil ait le courage de demander des comptes à l'Iran.

Je remercie la Russie d'avoir attiré l'attention sur la sécurité du Golfe aujourd'hui, mais je dois dire respectueusement que je ne suis pas d'accord avec la solution proposée par le Ministre des affaires étrangères, M. Lavrov. La communauté internationale n'a pas besoin d'un énième mécanisme pour promouvoir la sécurité du Golfe. Le Conseil de sécurité a tous les outils à sa disposition pour rendre l'Iran comptable de ses actes ; nous devons simplement décider de le faire.

Les États-Unis continueront à faire en sorte que l'Iran réponde de ses actes, même si nous devons agir seuls. Comme je l'ai dit à Washington le 21 septembre, lorsque les États-Unis ont pris des mesures décisives pour rétablir les sanctions

contre l'Iran, qui avaient été levées, et rétablir les restrictions sur les armes après la décision de cet organe de ne pas proroger l'embargo sur les armes en vigueur depuis 13 ans, ce qui rend l'Amérique spéciale est que nous n'avons pas peur de défendre ce qui est juste. Et je n'ai pas besoin d'acclamations de la foule pour valider ma boussole morale.

Tout en poursuivant notre campagne de pression maximale sur le régime pour le priver de moyens de continuer à alimenter la terreur, nous sommes prêts à nous asseoir à la table des négociations avec l'Iran pour conclure un accord global, comme l'a souligné le Secrétaire d'État Pompeo.

Pour terminer, je tiens à rappeler aux membres du Conseil qu'au début de son mandat, le Président Trump a promis qu'il allait renforcer les liens d'amitié et établir de nouveaux partenariats au service de la paix. Il a tenu sa promesse. Les États-Unis sont une force au service du bien au Moyen-Orient et dans le monde entier, et les succès auxquels nous avons contribué récemment ouvrent de nouvelles possibilités de paix et de prospérité, qui se font attendre depuis longtemps.

Les membres du Conseil doivent reconnaître que ces événements marquants n'auraient pas été possibles sans les efforts que les États-Unis et d'autres ont déployés pour contenir l'Iran. Nous demandons à cet organe de prendre toutes les mesures, dans le cadre de son mandat, pour demander à l'Iran des comptes pour ses actes sans plus tarder.

Annexe 19**Déclaration de S. E. M. Javad Zarif, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran**

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance importante et remercier la Russie de ses initiatives constructives. Je tiens également à saluer l'initiative de mon ami, le Conseiller d'État Wang Yi.

Il y a un an, j'ai participé à une réunion similaire du Conseil de sécurité (voir S/PV.8626), présidée par vous, Monsieur le Ministre Lavrov, pour présenter l'initiative de paix d'Ormouz, qui venait d'être lancée par le Président Rouhani dans son discours à l'Assemblée générale (voir A/74/PV.5).

L'Iran soutient cette initiative, qui est le point culminant de diverses propositions iraniennes pour la sécurité et le renforcement de la confiance dans la région du golfe Persique.

La première proposition que nous avons présentée en 1985 est devenue le fondement des paragraphes 5 et 8 de la résolution 598 (1987), qui se lisent comme suit :

« 5. Demande à tous les autres États de faire preuve de la plus grande retenue, de s'abstenir de tout acte qui pourrait contribuer à intensifier et élargir encore le conflit, et de faciliter ainsi l'application de la présente résolution ;

...

8. Prie en outre le Secrétaire général d'examiner, en consultation avec l'Iran et l'Iraq et avec d'autres États de la région, des mesures susceptibles de renforcer la sécurité et la stabilité régionales ».

Hélas – et malgré nos rappels incessants – ces paragraphes sont restées lettre morte. Depuis, notre région a été le théâtre de plusieurs guerres, d'un accroissement massif de forces militaires étrangères et du cauchemar de l'extrémisme et du terrorisme qui en a découlé, d'une accumulation dangereuse d'armes les plus sophistiquées, ainsi que de l'agression et de la projection de puissance par divers acteurs.

Les disparités de pouvoir, de taille géographique et de ressources naturelles et humaines sont bien réelles. Les craintes et les rivalités historiques entre de nombreux pays de la région ne sauraient être occultées. Mais il est trois préceptes fallacieux qui ont eu des conséquences catastrophiques : premièrement, l'idée selon laquelle la sécurité peut être achetée à d'autres, que ce soit à Saddam Hussein, qui a envahi l'Iran au nom de certains de nos voisins, aux États-Unis, qui sont venus sauver nos voisins du monstre qu'ils avaient créé ensemble, ou par l'acquisition sans précédent de matériel militaire ; deuxièmement, que l'on peut avoir la sécurité au prix de l'insécurité de ses voisins, que ce soit l'Iran, le Koweït ou le Qatar à un moment ou à un autre ; et troisièmement, qu'il est possible d'établir une hégémonie régionale, que ce soit au Yémen, en Afrique du Nord ou dans la Corne de l'Afrique.

Les acteurs extérieurs à la région ont considéré nos disparités régionales, nos rivalités sans fin et nos nouvelles illusions hégémoniques comme des occasions d'étendre leur présence militaire et de vendre davantage d'armes. Les États-Unis ont déployé près de 50 000 soldats dans la région du golfe Persique dans 29 installations militaires dotées de plus de 300 avions de combat. Ils disposent d'au moins un porte-avions qui patrouille dans nos eaux en tout temps, ainsi que de dizaines de destroyers et autres navires avec quatre quartiers généraux du Commandement central pour leur armée de terre, leurs forces spéciales, leur armée de l'air et leur marine. Et, de 2014 à 2018, les États du golfe Persique ont représenté près d'un quart des importations

mondiales d'armes, soit presque le double par rapport aux cinq années précédentes. Sans surprise, ce sont les États-Unis qui ont vendu la plupart de ces armes meurtrières. Pourtant, le renforcement militaire et les centaines de milliards de dollars de ventes d'armes n'ont amélioré ni la sécurité des puissances extérieures, ni celle de la région.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à l'écrasante majorité des membres du Conseil de sécurité qui ont rejeté les efforts des États-Unis visant à torpiller le Plan d'action global commun et la résolution 2231 (2015). L'Iran n'a pas l'intention de s'engager dans une course aux armements dans la région ni de se lancer dans une frénésie d'achats, malgré la levée des restrictions imposées par le Conseil de sécurité.

Depuis trop longtemps, les forces étrangères viennent dans notre région pour projeter leur puissance, et non pour protéger nos peuples. La présence illégitime des États-Unis – à 12 200 kilomètres de leurs côtes – a culminé avec le lâche assassinat par le Président Trump du général Qassem Soleimani, l'ennemi numéro 1 de Daech.

La sécurité dépend de nos propres peuples et de la coopération avec nos voisins. Oui, avec de l'argent, on peut acheter les armes les plus sophistiquées. Mais la vérité est que la sécurité et la stabilité ne peuvent jamais être achetées. Nous avons besoin d'efforts collectifs de la part des pays de la région afin d'établir un dialogue inclusif et un réseau de sécurité dans nos contrées. Faute de quoi, nous serons tous plongés dans la tourmente pour les générations à venir, et notre tourmente sera la tourmente de tous.

Nous avons besoin d'un changement de paradigme fondamental dans notre région. Nous avons besoin d'une région forte qui fait pièce aux illusions hégémoniques de quelque puissance que ce soit, régionale ou mondiale ; une région forte qui assure la stabilité politique et territoriale à l'échelon local ; une région forte dans laquelle tous les voisins font preuve de retenue stratégique.

Notre initiative de paix d'Ormouz est fondée sur ces impératifs. Elle repose également sur la responsabilité qui incombe à chaque État de la région d'assurer la paix, la stabilité et la prospérité dans notre voisinage et la possibilité d'en bénéficier.

Elle est fondée sur l'engagement de tous les États riverains à promouvoir la compréhension mutuelle, les relations pacifiques et amicales, et la coopération entre tous les États et les peuples de la région du golfe Persique ; à garantir l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières internationales de tous les États riverains du golfe Persique ; à coopérer à l'élimination du terrorisme, de l'extrémisme et des tensions sectaires dans la région ; à promouvoir le règlement pacifique de toutes les tensions et de tous les conflits régionaux par une communication renforcée et un système d'alerte rapide ; et à assurer la liberté de navigation et la sécurité énergétique pour tous.

Pour atteindre ces objectifs, nous proposons d'adhérer à des principes communs, tels que le dialogue et le respect mutuel ; l'égalité ; le respect de la souveraineté de chacun ; l'abstention du recours à la menace ou à l'emploi de la force ; la non-agression et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États ; et la non-participation à des alliances et coalitions qui opposent les uns aux autres.

Nous estimons qu'une nouvelle approche régionale doit être le résultat de délibérations collectives. L'année dernière, le Président Rouhani a partagé nos premières réflexions avec tous les dirigeants des États riverains du golfe Persique, les invitant à enrichir ces idées et à participer à leur mise en œuvre. Ensemble, nous pouvons envisager un large éventail de mesures de coopération et de confiance, telles que la gestion de l'eau, la protection de l'environnement, la sûreté nucléaire, la sécurité énergétique, l'éducation, le tourisme, la coopération économique, le

commerce, l'investissement, l'élimination de la pauvreté et l'autonomisation des populations. Nous pouvons nous mettre d'accord sur des systèmes régionaux d'alerte rapide et des contacts militaires entre les États du littoral du golfe Persique. Nous pouvons convenir de créer des groupes de travail communs concernant des mesures pratiques permettant d'étendre progressivement la coopération.

Nous savons que la plupart de nos voisins préfèrent la paix et le dialogue, mais cela ne peut pas se faire si un ou deux d'entre eux recherchent la confrontation et appellent de leurs vœux des vampires étrangers qui viendraient « couper la tête de leur voisin ». Or, une telle illusion ne se réalisera jamais.

Nous avons tous des craintes et des griefs. Il est certain que les Iraniens n'oublieront jamais les huit années de guerre qui lui ont été imposées et dont l'agresseur a été entièrement financé par nos voisins. Partant, nous pouvons choisir de rester prisonniers du passé et de perpétuer l'instabilité et les tensions. Ou bien, nous pouvons tous – et j'insiste sur le mot « tous » – choisir la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité pour tous. Assurément, le choix devrait s'imposer comme une évidence à tous.

Déclaration de M. Majid Takht Ravanchi, Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Ma délégation n'avait pas l'intention de demander de nouveau la parole. Toutefois, étant donné que des allégations sans fondement ont été formulées contre mon pays ce matin, allégations que je rejette catégoriquement, je n'ai pas d'autre choix que d'y répondre.

La République islamique d'Iran a joué un rôle incontestable pour garantir la sécurité énergétique, la navigation commerciale et la stabilité de la région du golfe Persique, et entend continuer d'œuvrer à la promotion de la paix et de la sécurité dans cette région sensible.

Les besoins défensifs de l'Iran, notamment son programme de missiles, découlent de nos calculs géostratégiques et de notre importante expérience historique. Pendant les huit années qu'a duré l'agression de Saddam Hussein contre l'Iran, agression appuyée de différentes manières par les États-Unis et plusieurs pays membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), nos villes ont été arrosées de missiles irakiens, et nos concitoyens ont été victimes d'armes chimiques et d'autres armes meurtrières, principalement fournies à Saddam par l'Occident. Dans le même temps, des sanctions et restrictions injustes nous ont privés des moyens les plus rudimentaires de nous défendre. Il nous incombe désormais d'empêcher qu'une situation aussi effroyable se reproduise.

Il convient de garder à l'esprit que la sécurité doit provenir de l'intérieur, et qu'elle ne peut être achetée à l'extérieur. Ceux qui, dans notre région, dépensent chaque année des centaines de milliards de dollars en armements sophistiqués devraient comprendre que des dépenses militaires considérables ne se traduisent ni par la légitimité ni par une sécurité durable. Ils n'ont fait que transformer notre région en poudrière. Et les seuls à en bénéficier sont les pays qui exportent ces armes mortelles. Certaines forces du CCG utilisent ces armements sophistiqués contre le peuple yéménite innocent, qui subit la pire catastrophe humanitaire causée par l'homme de toute notre histoire contemporaine – un fait manifestement constitutif de crimes de guerre.

La liste est longue des faits internationalement illicites qui sont imputables à ceux qui portent des accusations infondées contre l'Iran. Quoi qu'il en soit, nous ne sommes pas ici pour nous attarder sur le passé. La toute première de nos priorités devrait être d'instaurer la confiance mutuelle, de veiller au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et à la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et de promouvoir la coopération sur un pied d'égalité afin de faire prévaloir de meilleures conditions et une plus grande sécurité dans la région.

Puisque la question relative à certaines îles iraniennes a été évoquée ici, je dois rappeler que les îles d'Abou Moussa, de Grande-Tounb et de Petite-Tounb ont toujours fait partie de l'Iran. Ces îles sont iraniennes et elles le resteront.

Pour terminer, je voudrais encore une fois relancer notre appel à un dialogue constructif avec nos voisins, dans le but de dissiper les malentendus et de rétablir des relations amicales entre tous les États riverains du golfe Persique.

Annexe 20**Déclaration de M. Ahmed Barwari, Chef du Département des organisations et conférences internationales de l'Iraq**

[Original : arabe]

Je fais cette déclaration au nom de S. E. M. Fuad Hussein, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq.

L'Iraq félicite la délégation de la Fédération de Russie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci et lui souhaite plein succès. Il la remercie également de ses efforts de bonne foi en vue de trouver un terrain d'entente et de parvenir à un accord sur la situation sensible dans la région du Golfe.

L'Iraq saisit cette importante occasion pour réaffirmer son profond attachement aux règles fondamentales qui régissent les relations internationales et sa foi inébranlable dans les principes et les objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies, qui incluent le respect de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'égalité souveraine des pays ; la non-ingérence dans les affaires intérieures des États ; les relations de bon voisinage ; le règlement pacifique des différends ; l'abstention du recours à la menace ou à l'emploi de la force ; et l'élimination des menaces à la sécurité par la coopération, le tout au service des intérêts supérieurs des peuples du monde.

Le combat mené par l'Iraq contre l'entité terroriste l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) de 2014 jusqu'à notre victoire en 2017 a été l'un des faits positifs qui se sont produits dans la région, résultat de l'application pratique d'un principe important figurant dans la Charte des Nations Unies, à savoir la coopération internationale pour décourager les menaces à la paix et à la sécurité internationales. La victoire a été obtenue grâce au sang et au sacrifice des différentes branches de nos forces de sécurité, avec le soutien du peuple iraquien et l'aide de la coalition internationale et de tous nos amis, frères et voisins. L'Iraq est devenu un carrefour pour tous ceux qui ont tout intérêt à éradiquer cette menace pour la paix et la sécurité internationales. Tous nos amis et frères ont accepté de s'engager à mettre en œuvre les buts et principes fondamentaux de l'ONU en soutenant l'Iraq dans sa lutte contre le terrorisme, en rétablissant la sécurité et la stabilité et en commençant à reconstruire ce que les bandes terroristes de l'EIIL ont détruit.

Depuis 2003, l'Iraq s'efforce de réparer le grand fossé causé par l'ancien régime dans ses relations avec ses voisins géographiques. Nous avons adopté une politique de dialogue, de réconciliation et de résolution progressive des problèmes. Les relations de l'Iraq avec l'État frère du Koweït et la République islamique d'Iran, pays ami, ont été un point lumineux majeur dans la région du nord du Golfe.

Je voudrais également noter qu'actuellement, l'une des priorités les plus importantes de la politique étrangère iraquienne est d'étendre la coopération avec les États du Golfe et le Conseil de coopération du Golfe (CCG) afin de créer une arène du Golfe large et commune. La politique actuelle de l'Iraq est fondée sur le principe du dialogue, de la communication et de l'établissement de relations bonnes et équilibrées pour résoudre tous les problèmes en suspens. Elle évite le recours à la force, qui ne fait que bloquer les solutions et menace la sécurité régionale.

Pour certains, il semble que la région du Golfe souffre de problèmes de sécurité insurmontables. Mais les options relatives au renforcement de la sécurité et à l'établissement de la stabilité semblent réalistes si nous adoptons des approches concrètes pour régler les problèmes au lieu de les ignorer et de négliger la gestion des conflits. L'Iraq est ouvert à toutes les initiatives visant à établir la sécurité et la stabilité dans le Golfe.

C'est pourquoi mon pays appelle à l'adoption d'une perspective réaliste qui considère la sécurité du Golfe comme la responsabilité de tous les États qui bordent ses côtes. Dans le même temps, nous invitons instamment tous les États de la région à coopérer sérieusement entre eux. L'absence de dialogue et les accusations ne sont dans l'intérêt de personne. Après tout, il y a eu des dialogues entre les États du Golfe dans le passé. Il ne doit y avoir aucune hostilité entre les États et les peuples de la région, qui doivent tous occuper le même espace géographique. En fin de compte, nous n'avons pas d'autre choix que de trouver une formule de compréhension mutuelle et de dialogue entre les États de la région. Nous pensons qu'il est nécessaire qu'au minimum, toute initiative ou proposition de sécurité n'exclue personne, afin que tous les États puissent s'engager dans les propositions avancées par n'importe lequel d'entre eux. Nous affirmons encore une fois que l'Irak adoptera une position de neutralité. La région du Golfe doit rester une région sûre, équilibrée et stable, et nous soutenons tous les efforts visant à y instaurer le calme. Notre point de vue est que la sécurité de l'Iraq et la sécurité de la région sont une seule et même chose, et que la meilleure sécurité est celle dont tous les États partagent la responsabilité et qui ne peut être fragmentée sous aucune condition.

Annexe 21**Déclaration de M. Nayef Falah Mubarak Al-Hajraf, Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe**

[Original : arabe]

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, de votre invitation à participer à cette séance du Conseil de sécurité pour discuter de la situation actuelle dans la région du Golfe et de remercier la Fédération de Russie de l'avoir convoquée.

L'ONU et le Conseil de sécurité, qui accueille notre débat aujourd'hui, constituent l'autorité internationale qui a adopté les principes de paix, de sécurité et d'une existence à l'abri du danger pour tous les peuples du monde. Ces deux organes sont chargés de maintenir l'ordre international, de faire respecter les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité sur la base du droit international, du bon voisinage, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et du respect mutuel de leur souveraineté, de leur indépendance et de leur intégrité territoriale. Ils défendent les principes de l'utilisation de moyens pacifiques pour résoudre les différends, de l'abstention de la menace ou de l'usage de la force et du rejet de toute forme de terrorisme, d'extrémisme et de violence. La participation du Conseil de coopération du Golfe (CCG) est une affirmation de son engagement total envers ces principes, de sa foi inébranlable dans le rôle de l'ONU et du Conseil de sécurité, ainsi que de son soutien et de son appréciation permanents des efforts qu'ils déploient pour promouvoir la sécurité et la stabilité dans le monde.

Depuis sa fondation en 1981, le CCG a cru en ces principes et a pris soin de les intégrer dans son statut. Il s'est engagé de manière proactive auprès de la communauté internationale et a coopéré à la poursuite de causes justes. Il a offert de coopérer avec tous les pays épris de paix, les organismes des Nations Unies et d'autres groupes et organisations internationaux pour promouvoir les principes de tolérance et de coexistence entre les nations et les peuples, instaurer la stabilité et le bien-être pour tous et renforcer la paix et la sécurité régionales et mondiales. Au cours des 40 dernières années, la trajectoire du Conseil a reflété le succès de la coopération établie entre les États du CCG pour maintenir la paix et la sécurité dans la région face aux défis.

Les peuples des États du CCG ont également réalisé un développement global et ont été bien classés dans les indices de développement économique, social, éducatif et sanitaire. Ils ont fait ce qu'il fallait pour maintenir l'approvisionnement énergétique mondial. Les pays du CCG ont rempli leurs engagements envers la communauté internationale en soutenant les efforts de lutte contre le terrorisme, en répudiant l'extrémisme et en tarissant les sources de financement du terrorisme. Les États du CCG ont également été prompts à offrir une aide économique et humanitaire à leurs voisins et aux pays dans le besoin, et à apporter leur soutien aux organismes des Nations Unies et aux comités de secours pour qu'ils remplissent pleinement leur rôle en servant les personnes dans le besoin et en les aidant à surmonter les fléaux de la guerre, des catastrophes naturelles et de la pauvreté. La réponse à l'actuelle pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) illustre la rapidité avec laquelle les États du CCG ont apporté leur aide aux États et aux peuples du monde entier.

Le succès de la coopération proactive du Conseil avec la communauté internationale et son engagement responsable dans les questions de développement global lui ont valu une place de choix sur la scène mondiale. Les événements et les activités organisés par les États du CCG témoignent de ce succès sur le terrain.

L'Arabie Saoudite a présidé le Groupe des Vingt. La ville de Doubaï, aux Émirats arabes unis, organise des activités pour l'Expo 2020-2021. Le Qatar accueillera la Coupe du monde en 2022. Toutes ces activités internationales reflètent la foi du CCG dans la coopération et le travail avec les États du monde qui aiment la paix et la stabilité pour servir l'humanité tout entière dans tous les domaines.

Le CCG croit au droit des peuples à vivre dans la sécurité, la prospérité et la stabilité. Le Conseil s'est efforcé de traduire cette foi en une réalité pour le bénéfice de tous et de bâtir une stabilité régionale qui crée un environnement propice à un développement, une croissance et un progrès globaux. Dans le même temps, le CCG s'est efforcé de préserver ses acquis et ses réalisations, ainsi que la stabilité de ses États et de ses peuples, pierre angulaire de la sécurité et de la stabilité dans l'ensemble de la région du Golfe, laquelle est à son tour si importante, vitale et centrale pour la paix et la sécurité régionales et mondiales.

Malheureusement, cela n'a pas toujours été le cas. La région du Golfe est aujourd'hui, malgré les liens de voisinage et l'histoire partagée par les pays de la région, un point chaud qui souffre de tensions constantes dues au non-respect des principes du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité. Le résultat a été l'intervention dans les affaires intérieures des États du CCG, le non-respect de leur souveraineté et la déstabilisation.

Il est regrettable que la République islamique d'Iran, en particulier depuis 2011, ait adopté une attitude d'hostilité, de violence et de déstabilisation pour atteindre ses objectifs politiques dans la région. Certains États du CCG ont été attaqués à plusieurs reprises par l'Iran et ses mandataires dans la région. Cela inclut les attaques de missiles balistiques et de drones sur des civils et des cibles civiles en Arabie Saoudite, et les actes terroristes – que l'Iran s'est avéré soutenir – contre un certain nombre d'États du CCG. L'Iran a soutenu des actes de violence dans un certain nombre de pays de la région. Il a formé, financé et armé des organisations terroristes et sectaires, provoquant une violence et une instabilité généralisées dans des pays de la région tels que l'Iraq, la Syrie, le Liban et le Yémen, que nous aurions aimé voir invités à participer à notre séance d'aujourd'hui. Chaque jour, ces régions sont le théâtre de souffrances humanitaires se déroulant au vu et au su de la communauté internationale et du Conseil de sécurité. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général pour ce qu'il a dit à propos du Yémen. Ce que le Yémen traverse aujourd'hui est tout à fait normal. Nous devons mettre en lumière les facteurs qui ont amené le Yémen là où il est aujourd'hui.

Le CCG affirme que la sécurité des pays du CCG est un tout indivisible. Il rejette par ailleurs complètement les interventions continues de l'Iran dans les affaires intérieures des États du CCG, ou de tout autres État de la région. Il souligne qu'il faut mettre fin à l'appui que fournit l'Iran aux milices terroristes et sectaires, car c'est le facteur principal de déclenchement et de prolongation des conflits. Le CCG souligne également qu'il rejette catégoriquement les efforts visant à imposer une hégémonie aux États du Golfe et à leurs peuples.

En ce qui concerne la menace de prolifération nucléaire dans la région du Golfe, le CCG souligne la nécessité d'un accord international global pour veiller à ce que l'Iran ne puisse se procurer d'armes nucléaires d'aucune sorte. Il appelle l'Iran à honorer l'ensemble de ses engagements à l'égard de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à coopérer pleinement avec les inspecteurs de l'Agence. Le Conseil de coopération du Golfe souligne également le droit de tous les États de la région à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il appelle au respect de toutes les mesures de précaution pour garantir la sûreté des installations nucléaires.

L'occupation continue par l'Iran des trois îles de la Grande-Tounb, de la Petite-Tounb et d'Abou Moussa, qui appartiennent aux Émirats arabes unis, menace la sécurité et la stabilité du Golfe. Le CCG a engagé l'Iran à répondre aux efforts des Émirats arabes unis visant à régler la question par le biais de négociations directes ou en saisissant la Cour internationale de Justice. Malheureusement, l'Iran n'a pas répondu à ces efforts et continue d'occuper ces îles.

L'instauration, le renforcement et le maintien de la sécurité que nous recherchons dans la région du Golfe exigent d'adhérer pleinement aux principes de base sur lesquels l'Organisation est fondée, qui sont énoncés dans la Charte des Nations Unies et confirmés par les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Cela permettrait de rétablir la confiance entre tous les pays de la région. Il importe également d'arrêter d'utiliser la force, la violence et la déstabilisation comme moyens de régler les différends. À cette fin, le CCG a proposé plus d'une fois à l'Iran d'adhérer clairement et sans hésitation aux principes de bon voisinage, de respect de la souveraineté nationale des États, de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de respect de leurs systèmes politiques, de leur intégrité territoriale et de leur unité nationale, tout en renonçant à la violence, au terrorisme et au sectarisme. Ces principes sont issus de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité.

La balle est maintenant dans le camp de l'Iran. Il doit démontrer sa volonté d'œuvrer en faveur de la paix et de la stabilité dans la région par ses actions plutôt que par ses paroles, en prenant des mesures concrètes et convaincantes pour renforcer la confiance avec ses voisins afin de réaliser la sécurité et la stabilité pour la région et ses peuples, et pour appuyer la stabilité mondiale.

Le CCG, la région du Golfe et le monde ont récemment dit adieu au Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, l'Émir du Koweït décédé. Il était présent dès le début et a participé à la création de la région. Il a œuvré pour la paix, il croyait au dialogue et il était le premier à tenter de rapprocher les points de vue divergents et de régler les différends. Il croyait en des lendemains meilleurs pour la région et ses peuples. Œuvrer au renforcement de ces idées et les mettre concrètement en œuvre sous l'égide de l'ONU et du Conseil de sécurité est probablement le meilleur hommage que nous puissions rendre au regretté Émir et à son message de sécurité, de paix, de dialogue, de développement et de coopération. C'est l'appel que nous lançons aujourd'hui, et cela restera notre objectif.

Annexe 22

Déclaration de M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes

Je tiens à vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante réunion, qui porte sur un des principaux défis concernant la sécurité et la stabilité dans notre région. La sécurité du golfe Arabique est un pilier fondamental du concept de sécurité nationale arabe. Je remercie la Fédération de Russie d'avoir convoqué ce dialogue franc et constructif sur cette question, donnant suite à l'initiative qu'elle a présentée l'année dernière pour la désescalade, le renforcement de la confiance et la création d'un système de sécurité collective dans le golfe Arabique – que l'initiative appelle malheureusement le golfe Persique.

La région du golfe Arabique reste une des plus exposées à la menace de conflit armé. Au cours de l'année écoulée, nous avons observé une escalade sans précédent qui a englobé des manœuvres militaires subversives – dont l'ONU a récemment attribué la responsabilité à une partie en particulier –, des menaces à la navigation internationale et l'utilisation de milices dans certains États.

Cette escalade sans précédent a alarmé toutes les forces internationales responsables et attiré l'attention sur le risque que la situation ne s'embrase et n'échappe à tout contrôle. Aucun État arabe ne le souhaite, ni aucune autre puissance mondiale éprise de paix et œuvrant à la paix.

La mise en place d'un système de sécurité collective dans la région du golfe Arabique est un objectif ambitieux qui reste lointain du fait de la réalité difficile et dangereuse qui est celle de la région. Pour être tout à fait franc, un écart important persiste entre les conceptions de la sécurité de part et d'autre du Golfe.

Du point de vue arabe, la sécurité est ancrée dans la souveraineté nationale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Cette conception a fait l'objet de menaces diverses au cours de la décennie écoulée. Certains groupes terroristes, tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant, ne reconnaissent pas les frontières et cherchent à créer un prétendu « califat islamique ». Nous avons également observé diverses interventions militaires, politiques et idéologiques dans les affaires d'un certain nombre d'États arabes, lesquelles ont exacerbé les conflits existants dans ces pays et y ont déclenché des guerres civiles, comme cela est arrivé en Syrie, au Yémen et ailleurs.

Le concept de souveraineté nationale est la pierre angulaire de la sécurité régionale. L'organisation que je représente est une organisation d'États pleinement souverains et indépendants. Je suis convaincu que la première étape vers le renforcement d'une confiance absolument nécessaire entre les deux rives du golfe Arabique doit être un dialogue franc sur ce concept et toutes ses ramifications pratiques. À une époque où presque tout le monde n'a aucun mal à affirmer son respect pour la souveraineté nationale, certains n'hésitent pas à violer activement et systématiquement cette souveraineté sur le terrain.

Les mesures de confiance doivent être basées sur la prise en compte par les deux parties de leurs préoccupations mutuelles en matière de sécurité. La partie arabe reste convaincue que ses préoccupations en matière de sécurité sont incomprises ou mal perçues par l'autre partie dans le contexte des conflits généralisés qui touchent la région et le monde. C'est, selon nous, le principal obstacle à la création dans la région du golfe Arabique d'un système de sécurité collective durable qui garantisse la sécurité de toutes les parties, réponde à leurs préoccupations et réalise leurs intérêts stratégiques.

Les arabes veulent entretenir des relations saines et constructives avec leurs voisins au Moyen-Orient. Je ne doute pas que cela nécessitera la création d'un État palestinien reconnu par Israël et la communauté internationale à la suite du retrait d'Israël du territoire palestinien occupé. D'un autre côté, il est tout aussi certain que la sécurité du Golfe, du point de vue de la partie arabe, ne pourra être réalisée concrètement que lorsque les concepts de relations de bon voisinage et du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force deviendront dominants. C'est alors – et seulement à ce moment-là – que pourra être mis en place un véritable système de sécurité collective qui garantisse les intérêts de toutes les parties et la liberté de navigation dans le Golfe, ce qui représente une priorité stratégique pour le monde entier. C'est la situation à laquelle nous aspirons. Malheureusement, elle reste hors de portée. C'est pourquoi la partie arabe cherche par tous les moyens à protéger ses intérêts supérieurs et à préserver sa sécurité et son existence.

La stabilité ne pourra être instaurée dans le Golfe que lorsque nous comprendrons qu'aucune partie ne peut être en sécurité lorsque les autres se sentent menacées. La partie arabe recherche la sécurité pour tous sans exception, sur la base du respect mutuel et de relations de bon voisinage. Les velléités d'hégémonie et de domination n'ont pas leur place et sont inacceptables.

Je vous remercie une fois de plus, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante réunion.

Annexe 23**Déclaration de M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Qu'il me soit permis en premier lieu de remercier S. E. M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, d'avoir personnellement présidé la présente visioconférence. Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous vous savons gré d'avoir pris l'initiative de convoquer cette réunion. Nous apprécions la participation très utile du Secrétaire général, du Président et Directeur général de l'International Crisis Group, Robert Malley, et du Président de l'Institut d'études orientales de l'Académie des sciences de Russie, Vitaly Naumkin.

Notre région se distingue par une importance stratégique qui va bien au-delà de ses frontières géographiques et en conséquence de quoi une stabilité durable dans la région est un objectif international. Toutefois, ceux qui bénéficient de la stabilité régionale sont avant tout les États de la région et leurs peuples. Cela suffit pour nous motiver à œuvrer au règlement pacifique des crises, à l'instauration de la stabilité politique et de la sécurité, et au renforcement de la diplomatie préventive.

L'État du Qatar se félicite des initiatives constructives qui étudient les moyens de désamorcer les tensions et de régler les différends par le dialogue. Cette approche est au cœur de la politique étrangère du Qatar et de la manière dont il aborde la crise du Golfe. L'État du Qatar privilégie la voix de la sagesse et le principe du règlement pacifique des différends. Dès le début, S. A. le Cheik Tamim bin Hamad Al-Thani, Émir du Qatar, a appelé à un dialogue sérieux et constructif fondé sur des intérêts communs, le bon voisinage, le respect mutuel de la souveraineté, de l'indépendance et de l'unité des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Il a fait part de son attachement à la médiation, notamment aux efforts du regretté Émir du Koweït, le Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, et à ceux des pays frères et amis.

Au Qatar, comme dans d'autres États, nous nous efforçons de préserver nos intérêts tout en respectant des principes établis. Mais nous avons également conscience du fait que les intérêts et la destinée commune qui unissent les États de notre région sont considérablement plus importants que ce qui nous divise. Nous restons pleinement convaincus qu'une paix durable dans la région ne pourra être obtenue que par une approche du règlement des crises qui soit inscrite dans des cadres collectifs. Sur cette base, l'État du Qatar a toujours été un fervent partisan du Conseil de coopération du Golfe, qui représente un modèle de cadre sous-régional de coopération et de coordination. Les différends et conflits qui opposent ses membres sont réglés sous son égide, ce qui est l'un des motifs qui a présidé à sa création.

C'est pourquoi, avant même que les crises dans la région du Golfe ne se dégradent jusqu'à leur état actuel, S. A. le Cheik Tamim bin Hamad Al-Thani, Émir du Qatar, avait appelé l'Assemblée générale, en 2015 à parvenir à un accord sur les règles régissant les relations entre l'Iran et les États du Golfe, et à mener un dialogue constructif fondé sur les intérêts communs et le respect de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Son Altesse a également proposé une vision spécifique pour venir à bout des tensions régionales en établissant un système de sécurité collective efficace dans notre région. Dans son discours à la Conférence de Munich sur la sécurité en 2018,

il a appelé à s'entendre sur des directives de base et des règles de gouvernance en matière de sécurité, et à instaurer un seuil de sécurité minimum propice à la paix et à la prospérité. Cela permettrait non seulement de mettre un terme aux crises existantes, mais aussi, à l'avenir, d'empêcher leur déclenchement ou leur aggravation grâce à une approche fondée sur l'intégration plutôt que sur le conflit, et sur des intérêts communs plutôt que sur des objectifs unilatéraux.

Si nous voulons débattre des moyens d'apaiser les tensions, nous devons reconnaître que la première étape vers la désescalade et une stabilité durable est d'adopter en toute sincérité, pour mettre fin à ces crises, une approche qui soit conforme aux principes du renforcement de la confiance, du bon voisinage et de l'intérêt commun. Plusieurs défis et risques communs se dressent devant nous. Les plus notables sont peut-être le terrorisme, les menaces climatiques et les épidémies. Dans un premier temps, la coopération visant à relever ces défis communs pourrait ouvrir la voie à un règlement des crises plus complexes au Moyen-Orient, qui ne peuvent être résolues que sur la base du droit, du respect de la Charte des Nations Unies et de l'avènement de la sécurité, du développement et de la protection des droits de la personne.

Nous réaffirmons le rôle fondamental que joue l'ONU dans le règlement des conflits, en tant que cadre international efficace – et son efficacité doit être renforcée et davantage invoquée pour parvenir à des solutions. Les grandes puissances peuvent également jouer un rôle important à l'appui de la stabilité. Peu importent les divergences d'intérêts, il y a toujours une place pour la conciliation.

Pour terminer, l'État du Qatar continuera d'accompagner les initiatives qui promeuvent une solution diplomatique aux crises et le règlement pacifique des différends. Nous tenons à vous remercier encore une fois, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente visioconférence.
